



Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP)

Institut de la Dignité et des Droits Humains (IDDH)

Ecole des Sciences Morales et Politiques d'Afrique de l'Ouest (ESMPAO)

ANNEE ACADEMIQUE : 2012-2013

MEMOIRE DE MASTER 2 ETHIQUE ET GOUVERNANCE

SPECIALITE :

GESTION DES CONFLITS ET PAIX

**LE POUVOIR CENTRAL MALIEN FACE
AUX INSURRECTIONS TOUAREGUES
(1960-2014)**

Présenté par :

M. Traoré Adama

Directeur de mémoire :

Dr. DODO BOHOU Z. Jean-Marie

JURY

Président :

Pr. KOUASSI YAO

Membres :

M. Mohamed El Mehdi AG RHISSA (Assesseur)

Dr. KABRAN Yah Marie Thérèse (Assesseur)

Dr. DODO BOHOU Z. Jean-Marie (D. Scientifique)

Mai 2014

SOMMAIRE

	Pages
DEDICACE.....	II
REMERCIEMENTS.....	III
RESUME.....	IV
LISTE DES SIGLES.....	V
INTRODUCTION GENERALE.....	1
<u>PARTIE I : AUX ORIGINES DE L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE AU NORD MALI (1960-1990) : LES INSURRECTIONS TOUAREGUES.....</u>	13
CHAPITRE I : LES CAUSES HISTORICO-GEOGRAPHIQUES DE L'INSTABILITE AU NORD MALI.....	14
CHAPITRE II : LA GESTION DE LA QUESTION TARGUIE DE L'INDEPENDANCE AU DEBUT DES ANNEES 90.....	24
<u>PARTIE II : LA MONTEE EN PUISSANCE DES INSURRECTIONS TOUAREGUES : UNE GESTION APPROXIMATIVE DE LA QUESTION TARGUIE ET LES CONSEQUENCES DE L'IMPLOSION DE LA LIBYE (1990-2014).....</u>	29
CHAPITRE I : LE RETARD DANS L'APPLICATION DES MESURES DU PACTE NATIONAL.....	31
CHAPITRE II : L'APRES 2002 : LA MAL GOUVERNANCE ET L'IMPLOSION DE LA LIBYE, FERMENTS DE NOUVELLES INSURRECTIONS TOUAREGUES.....	35

<u>PARTIE III</u> : CRITIQUES DES APPROCHES POLITICO-DIPLOMATIQUES DE LA QUESTION TARGUIE ET RECOMMANDATIONS.....	45
CHAPITRE I : LES CRITIQUES DES APPROCHES POLITICO-DIPLOMATIQUES DE LA RESOLUTION DE LA QUESTION TARGUIE.....	47
CHAPITRE II : LES RECOMMANDATIONS.....	62
CONCLUSION GENERALE	71
ANNEXES.....	7
3	
BIBLIOGRAPHIE.....	82
TABLE DES MATIERES.....	87

DEDICACE

A

ma Mère Assétou BERTHE

et à

mon Frère Moutaka TRAORE,

pour leur soutien.

REMERCIEMENTS

Nous voudrions adresser nos remerciements à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre, nous ont aidés à réaliser ce travail de recherche.

Il s'agit de :

- ❖ ***Monsieur Hyacinthe LOUA Sj**, Directeur général du CERAP et tout le personnel pour leur soutien ;*

- ❖ ***Docteur Jean-Marie BOHOU DODO**, Docteur en Géopolitique, Assistant au département de Science Politique de l'UFR SJAP, Directeur exécutif du Centre Africain d'Etudes Stratégiques & de Relations Internationales, pour avoir accepté d'être notre Directeur de mémoire et pour les orientations scientifiques apportées à la réalisation de notre travail ;*

- ❖ ***Monsieur SEMIEN Didier**, Responsable de la Filière Gestion des Conflits et Paix au CERAP, pour ses encouragements lors de la rédaction de notre travail.*

- ❖ ***Monsieur Rigobert TIEGNON**, géographe-cartographe et politologue, pour les critiques, la réalisation des différentes cartes, des figures et la mise en forme définitive du travail ;*

- ❖ ***Monsieur Zakari yao Fomba**, journaliste malien, pour son soutien à l'organisation des différents entretiens lors de nos recherches au Mali ;*

- ❖ ***Messieurs Mamoudou Touré et Sory Ibrahim Coulibaly** pour leur contribution lors de notre enquête d'échantillonnage à Bamako (Mali) ;*

- ❖ ***Tous les camarades étudiants de la Filière Gestion des Conflits et Paix**, pour leur encouragement et soutien ;*

- ❖ ***DIEU Tout Puissant**, pour la force et l'intelligence qu'il nous a données afin de réaliser ce travail.*

RESUME

Aux origines de la résurgence des insurrections touarègues au nord Mali se trouvent des facteurs historiques, géographiques, politiques, voire sociologiques.

En effet, des peuples sociologiquement libres depuis des centaines dans ce vaste espace sahélo-saharien se trouvent confinés désormais dans un espace dessiné par l'histoire coloniale. Il s'agit des Touaregs qui à l'indépendance du Mali se sont sentis floués par le colonisateur qui leur promettait un Etat targui. Par ailleurs, l'aridité de l'espace géographique (mais au sous-sol riche en ressources minérales) à laquelle s'ajoute le poids de l'histoire et la gestion approximative par le pouvoir politique malien de la question targuie, vont contribuer à entretenir la résurgence des insurrections touarègues depuis l'indépendance. D'autres facteurs aggravant de cette situation seront les conséquences de l'implosion de la Libye au printemps 2011, suivi du pronunciamiento de mars 2012.

Le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), mouvement leader des revendications touarègues en janvier 2012 est vite supplanté par des mouvements islamistes radicaux. Face à ce péril islamiste et terroriste, la "Communauté internationale" se met en branle pour venir en aide au Mali. Désormais le "théâtre" malien avec sa crise targuie doublée d'une crise institutionnelle voit entrer en scène une multitude d'acteurs tant au plan national, régional, qu'extra-régional.

Remontant le cours de l'histoire pour décrypter les différentes insurrections touarègues afin d'en comprendre les facteurs, nous ne nous sommes pas empêchés de mettre en lumière les actions des différents acteurs dans cette dernière insurrection targuie de 2012.

Nous avons tiré de ces différentes actions, des leçons qui nous ont aidé à formuler des recommandations en vue de résoudre de façon durable la question targuie au Mali, voire dans l'espace sahélo-saharien, et faire de cet espace géographique un havre de paix.

Mots-Clefs : Pouvoir central, insurrection touarègue, mouvement rebelle, conflit armé.

LISTE DES SIGLES

AFP : Agence France Presse

AFRICOM : Commandement militaire américain pour l'Afrique

AGOA: African Growth and Opportunity Act

AQMI : Al-Qaïda au Maghreb Islamique

AQPA : Al-Qaïda dans la Péninsule Islamique

ATNM : Alliance des Touaregs du Nord du Mali

ATNMC : Alliance Touareg du Nord Mali pour le Changement

BAT : Base Autonome de Timétrine

BFMTV : Business FM Télévision

BVG : Bureau du Vérificateur Général

CASRI : Centre Africain d'Etudes Stratégiques et de Relations Internationales

CEDEAO : Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEMOC : Comité d'Etat-major Opérationnel Conjoint

CEN-SAD : Communauté des Etats sahélo-sahariens

CER : Communauté Economique Régionale

CERAP : Centre de Recherche et d'Action pour la Paix

CNRDRE : Comité National pour le Redressement de la Démocratie
et la Restauration de l'Etat

CONOPS : Concept d'Opération

CPS : Conseil de Paix et de Sécurité

CSAO : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

CSNU : Conseil de Sécurité des Nations Unies

CTSP : Comité de Transition de Salut Public

CVJR : Commission Vérité Justice et Réconciliation

EASBRIG : Brigade de la CER d'Afrique de l'Est

ECCASBRIG : Brigade de la CER d'Afrique Centrale

ECOBRI : Brigade de la CER d’Afrique de l’Ouest

EUTM: European Union Training Mission Mali

FAA : Force Africaine en Attente

FIAA : Front Islamique Arabe de l’Azawad

FKD : Fondation Kadhafi pour le Développement

FNLA : Front National de Libération de l’Azawad

FULA : Base Autonome du Front Uni de Libération de l’Azawad

GIA : Groupe Islamique Armé

GSPC : Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat

HCA : Haut Conseil de l’Azawad

HCUA : Haut Conseil pour l’Unité de l’Azawad

ICG : International Crisis Group

MAA : Mouvement Arabe de l’Azawad

MFUA : Mouvement et Front Unifiés de l’Azawad

MIA : Mouvement Islamique de l’Azawad

MINUSMA : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali

MISMA : Mission Internationale de Soutien au Mali sous conduite Africaine

MNA : Mouvement National de l’Azawad

MNLA : Mouvement National de Libération de l’Azawad

MPA : Mouvement Populaire de l’Azawad

MPLA : Mouvement Populaire de Libération de l’Azawad

MPMGK : Mouvement Patriotique Ganda Koy

MTNM : Mouvement des Touaregs du Nord Mali

MUJAO : Mouvement pour l’Unité et le Jihad en Afrique de l’Ouest

NARC : Capacité Régionale d’Afrique du Nord

NRA : National Resistance Army / Armée de Résistance Nationale

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OCRS : Organisation Commune des Régions Sahariennes

OECD: Organization for Economic Cooperation and Development

ONG: Organisation Non Gouvernementale

ONU: Organisation des Nations Unies

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMI : Petite et Moyenne Industrie

RFI : Radio France Internationale

SADCBRIG: Brigade de la CER d'Afrique Australe

TSCTI: Trans-Saharan Counterterrorism Initiative

UA: Union Africaine

UDPM : Union Démocratique du Peuple Malien

UE : Union Européenne

UMA : Union du Maghreb Arabe

WANEP: West Africa Network for Peacebuilding

Introduction générale

La Conférence de Berlin (novembre 1884-février 1885) convoquée par le chancelier Otto Von Bismarck, aura pour objet principal de donner un cadre juridique à la colonisation de l'Afrique, de fixer les règles internationales pour le partage territorial, etc.

Ce Congrès jeta les bases de la balkanisation du continent noir avec plus tard, la naissance des Etats africains modernes soumis à l'exploitation coloniale jusqu'aux années 60 dans leur ensemble. Les frontières¹ héritées de la colonisation européenne ont rassemblé des peuples fondamentalement différents et en ont divisé d'autres ayant une profonde identité culturelle.

De cette situation, va naître une gestion difficile des Etats africains nouvellement créés avec pour corollaire une conflictualité endémique ponctuée d'insurrections, de coups d'Etat à répétition. Selon certains auteurs, en Afrique, « on a recensé 73 putschs réussis entre 1952 et 2004, et 35 rien que pour l'Afrique de l'Ouest entre 1960 et 2006 »². Au regard de ce qui précède, nous pourrions affirmer comme Jacques DELORS³ que « *l'Afrique est une zone d'instabilité majeure* ».

Au chapitre des insurrections, sans être exhaustif, nous citerons ici quelques exemples : l'insurrection biafraise menée par le colonel Odumegwu Emeka Ojukwu contre le pouvoir central nigérian en vue d'une sécession (1967-1970), l'insurrection armée menée par l'Armée de Résistance Nationale (National Resistance Army - NRA) en Ouganda (1981-1986), les insurrections du Sanwhi (1959) et du Guébié (1970) en Côte d'Ivoire, la rébellion de Casamance (depuis les années 1980), les insurrections en Somalie (depuis 1990), au Sud Soudan (2014), etc.

Le Mali qui fait ici l'objet de notre étude n'échappe nullement à cette donne. En effet, les tribus touarègues, déjà en 1881 ont commencé à mener des insurrections contre le colonisateur français. Dès lors, l'on réalise que les insurrections touarègues ne sont pas choses

¹ Selon Lydie BOKA (Directrice de StrategiCo), « en 1990, 87% des frontières africaines actuelles provenaient de l'époque coloniale et seulement un sixième avait pris en compte les configurations ethniques et 103 frontières internationales coupent 113 zones culturelles » in "Organisation territoriale et sécurité africaine" sur <http://www.societe-de-strategie.asso.fr/pdf/agir38txt6.pdf>, consulté le 09/02/ 2014.

² Christian BOUQUET, "Guerres et conflits en Afrique : la décomposition des pouvoirs et des territoires", sur http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2008/bouquet/article.html, consulté le 10/02/2014.

³ Jacques DELORS a été le 8^e président de la Commission européenne du 06 janvier 1985 au 22 janvier 1995, le 11^e ministre de l'Economie et des Finances de la V^e République.

nouvelles, elles s'inscrivent dans la durée, c'es-à-dire dans l'histoire du Soudan français de l'époque appelé aujourd'hui Mali.

La République du Mali est un Etat d'Afrique de l'Ouest avec pour frontières, l'Algérie au nord, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire au sud, la Guinée Conakry au sud-ouest, la Mauritanie au nord-ouest, puis le Niger à l'est et le Sénégal à l'ouest. Le Mali a accédé à l'indépendance le 22 septembre 1960, sous la conduite du Président Modibo KEÏTA, suite à l'éclatement de la fédération du Mali⁴. Ce pays, depuis 1960, a conservé les frontières héritées de la colonisation, c'est-à-dire celles du Soudan français, malgré la contestation de certains chefs de tribus sur la base du projet de création d'une Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS)⁵.

Avec une superficie de 1.241.238 km² et une population estimée à 14.517.176 habitants selon le recensement général de la population de 2009, le Mali est divisé en huit (08) régions (*Voir infra, carte n°3, p.19*). Au nord Tombouctou, Gao et Kidal, situées au cœur du Sahel, représentent les deux tiers du territoire malien, pour seulement 10% de la population totale. On y retrouve les communautés nomades, semi-nomades et sédentaires : les Touaregs, Maures, Kountas, Sonhaïs, Peuhls et Behllas. Au sud, nous avons les régions de Sikasso, Ségou, Koulikoro et le district de Bamako, la Capitale. Ces régions sont majoritairement constituées de Sénoufo, Minianka, Malinké, Bambara et de Bobo. La région de Mopti située au centre entre les régions nord et sud, est constituée de Bozo, Dogon et Peuhl. Quant à la région de Kayes, située à l'ouest, elle est composée en majorité de Soninké, Khassonké et Malinké. (*Voir infra, carte n°3, p.19*).

⁴Afin de tenter de reconstituer une fédération des colonies françaises à la suite de la chute de l'Afrique-Occidentale française, la Fédération du Mali constituée à l'origine par le Soudan français (Mali), le Sénégal, la Haute-Volta (Burkina) et le Dahomey (Bénin) est proclamée le 17 janvier 1959. Mais, un mois après sa formation, le Dahomey puis la Haute-Volta refusent sa ratification. Le Sénégal et le Soudan français fondent alors un parti commun, le Parti de la Fédération Africaine (PFA) et une Assemblée fédérale, présidée par Senghor, qui nomme un gouvernement fédéral donnant le pouvoir au président Modibo Keita et au vice-président Mamadou Dia. Le 20 août 1960, le Sénégal rompt avec la fédération et le 22 septembre le Soudan devient la république du Mali.

⁵Pour plus d'informations sur l'OCRS, lire :

- André BOURGEOT, *Les sociétés touarègues. Nomadisme, identité et résistances*, Paris, Kartala, 1995, 544 p.

-Maïga Mohamed Tiessa-Farma, *Le Mali : de la sécheresse à la rébellion nomade, chronique et analyse d'un double phénomène du contre développement en Afrique sahélienne*, Paris, L'harmattan, 1997, pp. 218-223.

-Naffet KEITA, « *De l'identitaire au problème de la territorialité. L'OCRS et les sociétés Kel Tamacheq du Mali* », Bamako/Paris, éd. Donniya et Kathala, 2005, pp.91-121, consultable sur gitpa300-16-50maliTEXTESREFkeita.pdf, consulté le 10/03/2013

A l'instar de bon nombre d'Etats africains, le Mali a hérité d'un Etat qui peine depuis son accession à l'indépendance à se consolider, du fait de la recrudescence des insurrections armées qui apparaissent comme l'une des constances majeures de la vie politique malienne.

Les révoltes cycliques dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal traduisent la crise de l'Etat malien post-colonial, qui ne parvient pas à la définition d'une citoyenneté pour tous et dont l'absence notoire de stabilité constitue un frein au développement.

Ces trois régions ci-dessus citées, situées au cœur du Sahel, s'étendent sur une superficie de 922.490 km², soit 74,32% du territoire malien. Elles partagent plus de 5.000 kilomètres de frontières avec les pays voisins à l'Etat malien. De ce fait, l'immensité de l'espace et la porosité des frontières de la région rendent quasiment impossible toute tentative de contrôle dans cette zone montagneuse et d'accès difficile. Les populations nomades semi-nomades et sédentaires de cette zone, vivent traditionnellement des produits d'élevage, d'agriculture, de pêche et du commerce transsaharien.

Selon l'historien malien, le professeur Bakary KAMIAN « l'espace dit Azawad est une région géographique entre Tombouctou-Araouane et Kidal. Ses premiers habitants étaient des Noirs sédentaires. La région a vu l'arrivée des Peuhls, Arabes et Touaregs, lors du commerce transsaharien, elle a servi de parcours aux populations du monde »⁶. Cette zone a été le berceau des grands empires du Moyen-âge ouest africain⁷.

Pendant la colonisation, l'Azawad qui abrite plusieurs communautés, a été toujours un territoire soumis. Les communautés maliennes du nord sont sociologiquement constituées de Touaregs, Arabes, Maures, Kountas, Peuhls (pasteurs nomades) et Sonrhaïs sédentaires. Les Sonrhaïs constituent la communauté majoritaire dans les régions de Tombouctou et Gao, suivis des Touaregs majoritairement établies dans la région de Kidal.

Les Touaregs sont installés également à Ménaka et Bourème dans la région de Gao, et de Tombouctou. Les Touaregs sont encore appelés « hommes bleus » en raison de la couleur de leur vêtement, sinon, ils ont en majorité la peau blanche et claire tout comme les Arabes et les Maures, contrairement aux Kountas qui ont la peau claire ou métissés comme les Peuhls.

⁶Conférence de presse prononcée par le professeur Bakary KAMIAN le 10 mai 2012 à la Maison de la Presse à Bamako, in *Le républicain*, consultable sur <http://ml.telediaspora.net/fr/texte.asp?idinfo=67875>, consulté le 03/02/2013

⁷ Rappelons qu'au Moyen-âge, l'Afrique de l'ouest a connu de grands empires à savoir : Ghana (VIII^e-XII^e siècle), Mali (XIII^e-XIV^e siècle) et Songhaï (XV^e-XVI^e siècle).

Les touaregs partagent une langue commune (le Tamashek) mais, ils ne forment pas un bloc monolithique.

De ce fait, ils se répartissent en divers groupements en fonction du territoire qu'ils occupent. (*Voir infra, carte n°2, p.16*).

Leur organisation sociale est fragmentaire, fortement hiérarchisée et de type pyramidal. En effet, la stratification sociale est verticale avec la classe des nobles, des guerriers, des commerçants, des religieux, des marabouts et des intellectuels, la classe des anciens captifs touaregs, des esclaves libérés et enfin celle des peaux noires et des prisonniers de guerre.

La société targaie est organisée autour d'un tambour de guerre, symbole du pouvoir, et le détenteur du pouvoir prend le titre d'« Amenokal ». Ce titre revient de droit au chef de guerre choisi au cours d'une assemblée à laquelle prennent part les grandes familles représentants les principales tribus placées sous son autorité. L'« Amenokal » est le chef suprême de la confédération des tribus touarègues au sein de ses limites politiques, c'est la chefferie traditionnelle dont le mode de succession est matrimonial. Pratiquant un islam libéral, le pouvoir chez les Touaregs est fondé sur le prestige social et le charisme, d'où son essence séculière.

Les rapports entre les communautés qui vivent dans le nord Mali ont toujours été émaillés de conflits et de rivalités. Avant la colonisation, les violences sociales intercommunautaires étaient essentiellement constituées des conquêtes hégémoniques des Touaregs, sur les populations des autres communautés et sur les caravanes commerciales. En outre, au-delà des affrontements entre les tribus nomades, les relations historiques entre les communautés blanches et les communautés noires ont été conflictuelles en raison du complexe de supériorité et d'infériorité des uns et des autres.

Les communautés blanches se considèrent supérieures aux communautés noires qui elles, sédentaires, s'estiment propriétaires des terres, les « Ganda koï », maîtres incontestables des terres. A cet effet, « un Noir est, 'par essence', d'ascendance captive »⁸ dans les sociétés touarègues.

⁸André BOURGEOT, *Op cit.*, pp. 12-13.

Cependant, cette conflictualité n'empêche pas l'existence d'alliances intercommunautaires. A titre d'illustration, les Kountas sont les alliés traditionnels des Touaregs Ifoghas de Kidal, ils se réclament de la même descendance que le Prophète Mahomet. Ces stratégies d'alliance sont très souvent fondées sur les liens de mariage et de cousinage intercommunautaire, notamment dans les milieux touaregs et arabes.

Après une brève présentation de l'espace géographique malien avec ses populations, surtout celle des Touaregs, notre démarche méthodologique nous amène maintenant à aborder le contexte et la justification de notre étude (I), à poser la problématique de notre sujet (II), à dégager le cadre et la méthodologie d'étude (III), et in fine, à procéder à l'annonce du plan (IV).

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU SUJET

Notre mémoire de Master 2 qui traite du **pouvoir central malien face aux insurrections touarègues** s'inscrit dans la logique de la gestion des conflits pour une recherche de la paix.

Cette nième insurrection targuie de 2012 a suscité en nous l'interrogation suivante : pourquoi les Touaregs se soulèvent-ils constamment contre le pouvoir central malien depuis l'indépendance de ce pays ? C'est cette résurgence des insurrections touarègues qui va nous conduire à s'y intéresser de près en vue de mieux comprendre le problème.

Intérêts du sujet

Ce sujet d'étude revêt une pertinence sociale car les résultats d'un tel travail pourraient apporter une réponse aux préoccupations des décideurs sociaux, des hommes politiques, des ONG, de la Communauté internationale, etc. Pour ce qui est du Mali, les autorités pourraient s'y référer afin de renforcer la cohésion sociale et le développement local dans les régions du nord et partant, rendre crédible le pouvoir central malien aux yeux du peuple et faire reculer le sentiment de 'populations marginalisées'. En d'autres termes, les résultats de nos recherches pourront aider à faciliter le retour durable de la paix et la sécurité au Mali.

En outre, étudier la question targuie revêt plusieurs intérêts scientifiques dans la mesure où les résultats de notre recherche pourraient servir aux chercheurs intéressés par cette question. Par ailleurs, ces résultats, en prenant en compte les aspects historiques, géographiques et politiques dans la compréhension des différentes insurrections touarègues peuvent contribuer pour beaucoup à l'avancement de la compréhension des cycles

d'instabilité politique et sociale auxquels sont confrontés de nombreux Etats africains, dont le Mali.

II. LA PROBLEMATIQUE

Dans cette partie de notre travail, nous allons dégager le problème de recherche (A), poser les hypothèses de travail (B) et présenter les objectifs (C) de cette recherche.

A. LE PROBLEME DE RECHERCHE

Max Weber dans une approche sociologique définit L'État comme « une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé [...], revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime »⁹. Le monopole de la violence dont dispose l'Etat est le garant de son pouvoir sur son territoire.

L'Etat unitaire malien doté de ce monopole de la violence, comme tout Etat moderne, vise à assurer la cohésion sociale, l'équilibre social, à réguler les relations sociales et à intervenir pour éviter les conflits dans la société. C'est pour cette raison que depuis 1960, il tente de résoudre la question targaie. Et c'est dans cette optique d'un Etat qui cherche à surmonter les problèmes qui font obstacle à sa cohésion et sa stabilité que s'inscrit notre thème de recherche dont les bornes chronologiques sont 1960 et 2014.

La date de 1960 est choisie pour savoir comment le Mali nouvellement indépendant fait face à la question targaie, et 2014 pour montrer que le peuple touareg dont la nième insurrection a eu lieu en janvier 2012, constitue toujours une préoccupation pour l'Etat malien et la 'communauté internationale'.

Dès lors, notre sujet d'étude « **Le pouvoir central malien face aux insurrections touarègues (1960-2014)** » pose la problématique suivante : **Comment les autorités gouvernementales maliennes s'y prennent-elles pour remédier à des insurrections touarègues résurgentes depuis 1960?**

⁹ Max Weber, sociologue allemand, 1864-1920, le Savan et le Politique, 1919, 290p. Cette idée a été empruntée à Léon Trotski (1879-1940) homme politique Russe au temps de Staline, il disait : « tout Etat repose sur la force ».

B. HYPOTHESES DE RECHERCHE

Notre problème de recherche amène les hypothèses de recherche suivantes :

- les facteurs historico-géographiques sont à l'origine de la résurgence des insurrections touarègues depuis 1960 ;
- la gestion politique approximative de la question targuie explique la résurgence des insurrections Touarègues ;
- les approches politico-diplomatiques des acteurs régionaux et extra-régionaux entravent le processus de résolution de la question targuie.

C. OBJECTIFS DE RECHERCHE

Nos objectifs de recherche se déclinent en objectif général et objectifs spécifiques :

1. L'objectif général

Il s'agit de comprendre les origines de la résurgence des insurrections touarègues depuis 1960 jusqu'à nos jours.

2. Les objectifs spécifiques

Ce sont :

- Analyser les différentes insurrections touarègues depuis 1960 sous le prisme des facteurs historico-géographiques ;
- Identifier les différentes actions du gouvernement malien face à la question targuie ;
- Critiquer les différentes approches politico-diplomatiques des acteurs régionaux et extra-régionaux.

III. CADRE ET METHODE DE RECHERCHE

Ici, il s'agira de situer le cadre de notre recherche (A), et notre méthode de recherche (B).

A. CADRE DE RECHERCHE

Notre recherche a eu lieu dans le district de Bamako, la capitale de la République du Mali. Dans cette ville, nous avons ciblé des groupes de personnes que nous avons jugés capables de nous donner des informations relatives à la question targuie au Mali.

Il s'agit des étudiants, des membres d'ONG, de journalistes de la presse écrite, des militaires de l'Etat-major des Forces Armées et de Défense du Mali. Nous avons fait ce choix car pour nous, ces personnes sont représentatives en raison de leur implication sociale et politique.

B. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Il s'agit ici de présenter la méthodologie choisie (1), la recherche documentaire (2) menée, la période de recherche (3), le type d'échantillonnage (4), les critères d'inclusion et d'exclusion (5), les outils et techniques de collecte des informations (6) et en fin les difficultés de la recherche (7).

1. TYPE DE METHODOLOGIE DE RECHERCHE

A la période où nous menions nos recherches, le contexte sociopolitique délétère au Mali ne nous a pas permis de nous rendre dans le nord du pays auprès des populations touarègues, les premières concernées pour y mener une enquête exhaustive tant quantitative que qualitative. S'étant limité au district de Bamako pour mener notre étude, nous avons privilégié l'enquête qualitative comme technique de collecte des données utiles à notre travail.

Ainsi, des entretiens et des interviews ont été menés auprès d'une cinquantaine de personnes dont les profils ont été déjà présentés.

Par ailleurs, nous avons aussi effectué une recherche documentaire afin de collecter des informations disponibles sur notre sujet de recherche.

2. RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Pour mener notre étude, nous avons consulté :

- des ouvrages spécialisés ;
- des ouvrages généraux ;
- des ouvrages de méthodologie de la recherche scientifique ;
- des rapports d'organisations internationales et de centres de recherche ;
- des documents juridiques ;
- des articles.

3. PERIODE DE RECHERCHE

Elle s'est étendue sur une durée de huit mois et s'est faite en deux étapes (2) :

- D'abord, la recherche documentaire au Centre Africain d'études Stratégiques et de Relations Internationales (CASRI) qui nous a permis d'identifier les documents qui traitent du sujet. Cette première étape (juin-septembre 2013) nous a permis également de définir notre problématique pour mener à bien l'étude ;
- la seconde étape (octobre à décembre 2013-janvier 2014) s'est déroulée dans le district de Bamako au Mali, où nous avons menés une enquête qualitative pour collecter d'autres données nécessaires à notre étude.

4. TYPE D'ECHANTILLONNAGE

Il n'est pas toujours possible ni nécessaire d'étudier toute une population. Dès lors nous avons eu recours à la technique d'échantillonnage. En effet, l'échantillonnage est le processus de sélection des individus ou des groupes d'une population pouvant représenter l'ensemble de la population-mère. En d'autres termes, il s'agit d' « un processus de sélection d'une partie représentative de la population afin de renseigner les caractéristiques de la population »¹⁰.

¹⁰Cette définition nous a été inspirée par Dr. Séverin KOUAME, Enseignant-chercheur à l'Université de Bouaké, Chargé de cours de Méthodologie au CERAP.

Pour ce qui est de notre recherche, nous avons opté pour un type d'échantillonnage non probabiliste, et la technique par boule de neige.

Il faut savoir que dans l'échantillonnage non probabiliste chaque élément de la population n'a pas les mêmes chances d'être sélectionné, cependant, cette technique constitue un apport important d'informations de la part de personnes ressources.

Dans l'échantillonnage non probabiliste, nous avons retenu la technique dite de la boule de neige car ici, notre population cible n'est pas entièrement visible, et le sujet de recherche porte sur des questions sensibles.

Ainsi, cette population cible se compose de populations de la société civile, de forces de l'ordre et de défense et d'étudiant. A cet effet, certaines personnes ont eu des fiches d'enquête qu'elles ont renseignées, et d'autre ont été interrogées lors d'entretiens directs.

Nous avons établi un questionnaire distribué à trente (30) personnes composées de journalistes, des membres d'ONG, des forces de l'ordre, d'étudiants. En plus du questionnaire, des entretiens ont été également effectués auprès de vingt (20) personnes composées d'historiens, de militaires, de gendarmes et de fonctionnaires civils.

5. CRITERE D'INCLUSION ET D'EXCLUSION

Les personnes qui ont constitué notre échantillon ont été choisies dans le district de Bamako, sur la base de critère d'inclusion. Les critères d'inclusion étant surtout basés sur le niveau d'implication de ces personnes dans la situation sociopolitique du pays. Il faut noter que ces personnes ont participé volontairement à cet échantillonnage.

6. OUTILS ET TECHNIQUES DE COLLECTE

6.1. Outils de collecte

Notre outil d'enquête est un questionnaire, que nous avons établi sur la base d'une synthèse des données documentaires utilisées, et de la situation sociopolitique du Mali (*Voir Annexes*).

Notre questionnaire comprend deux (2) parties : une première partie, qui porte sur l'identification de l'enquêté avec, l'âge et la profession ; une seconde partie a trait aux différentes interrogations susceptibles d'explicitier ou de justifier notre problème de recherche.

Nous avons choisi deux (02) types de questions qui pour nous, correspondent aux profils des enquêtés. Il s'agit :

- des questions à réponses fermées qui donnent le choix entre deux modalités de réponses (Oui/Non) ;
- des questions à réponses ouvertes qui ont permis aux enquêtés de s'exprimer et développer leur pensée librement.

6.2. Technique de collecte

Pour la technique de collecte, nous avons fait une analyse de contenu des données recueillies, afin de justifier nos hypothèses.

7. DIFFICULTES DE LA RECHERCHE

Nous avons rencontré de nombreuses difficultés pour mener à bien notre étude. Celles-ci sont de plusieurs ordres :

- **Les difficultés liées à la recherche documentaire.** En effet, les ouvrages qui traitent de notre thème étaient rares et difficiles d'accès, surtout à Bamako au Mali. Egalement, aux Archives nationales du Mali, l'accès aux informations relatives aux communautés du nord Mali nous a été difficile du fait même de la situation sociopolitique que traversait le pays. C'est à Abidjan (Côte d'Ivoire) et précisément au CERAP que nous avons pu résoudre le problème de la documentation ;

- **La situation sécuritaire** que traversait le Mali et **nos faibles moyens financiers** ne nous ont pas permis de nous rendre dans le nord du pays pour mener notre étude ;

- On a noté **une méfiance de certaines personnes enquêtées**. En effet, malgré que ces personnes fussent disposées à débattre de la question, elles étaient méfiantes et réticentes à renseigner les fiches d'enquête.

IV. ANNONCE DU PLAN

L'étude de notre sujet s'articulera autour de trois (3) grande parties :

- **Première partie** : Aux origines de l'instabilité sociopolitique au nord Mali (1960-1990) : les insurrections touarègues ;
- **Deuxième partie** : La montée en puissance des insurrections touarègues : une gestion politique approximative de la question targuie (1990-2014) ;
- **Troisième partie** : Critiques des approches politico-diplomatiques de la résolution de la question targuie et Recommandations.

PARTIE I :

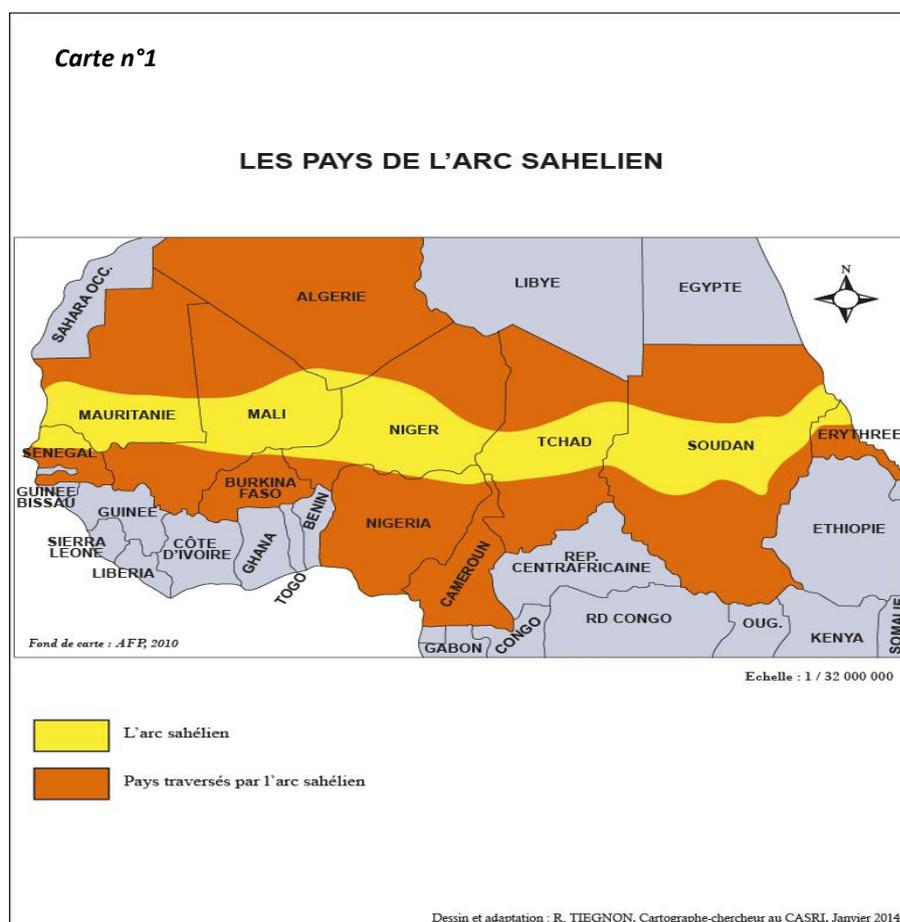
AUX ORIGINES DE L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE
AU NORD MALI (1960-1990) :
LES INSURRECTIONS TOUAREGUES

La première partie de notre étude présentera les causes historico-géographiques de l'instabilité au nord Mali (**Chapitre I**) et la gestion de la question targuie de l'indépendance au début des années 90 (**Chapitre II**).

CHAPITRE I : Les causes historico-géographiques de l'instabilité au nord Mali

La question de l'instabilité du nord Mali ne peut pas être traitée différemment de celle du Sahel. Le Sahel est une région immense, qui s'étend de l'Atlantique à la Mer rouge, jusqu'à la charnière des zones sahariennes, avec une superficie de près de 3.000.000 km². Il forme un « arc du Sénégal à l'Erythrée, comprenant : l'Algérie, le Burkina Faso, l'Erythrée, l'Ethiopie, la Gambie, Guinée Bissau, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Soudan et le Tchad »¹¹. (Voir carte n°1, ci-dessous).

Afin de mieux comprendre les origines de l'instabilité dans cette région, nous interrogerons l'histoire (**I**) et la géographie (**II**).



¹¹Mehdi TAJE, "Vulnérabilités et facteurs d'insécurité au sahel" in « Enjeux ouest-africains », n°1, août 2010, Note publiée par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OECD), consultable sur www.oecd.org, consulté le 17/05/2013.

I. Les causes historiques de l'instabilité au nord Mali

Pour comprendre les causes historiques de l'instabilité au nord Mali, nous examinerons d'abord l'impact des conquêtes historiques et caravanières (A), et ensuite la France, l'OCRS et la question de l'indépendance de l'Azawad (B).

A. L'impact des conquêtes historiques et caravanières

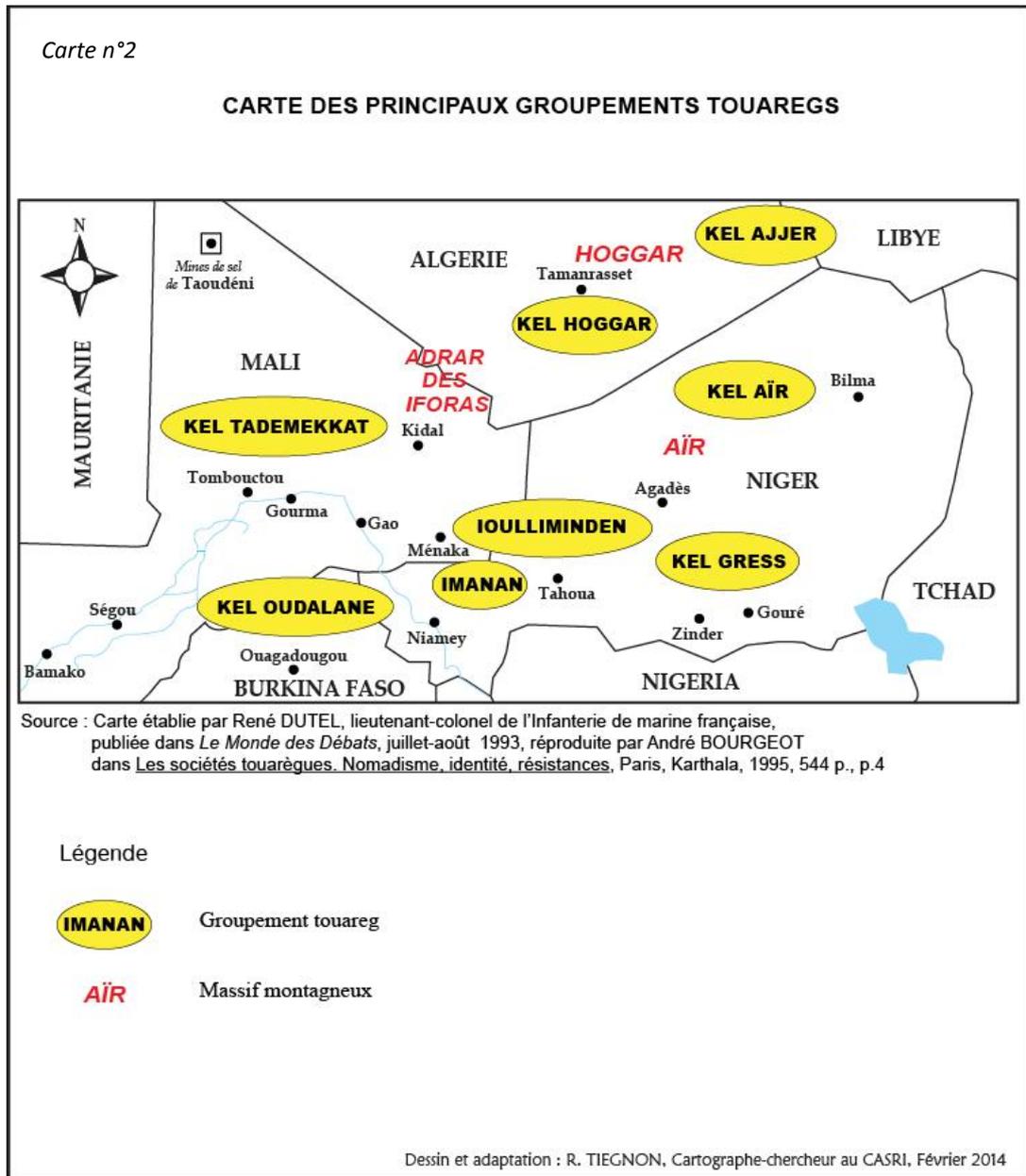
La question de sécurité du nord Mali ne peut pas être dissociée de celle du Sahel. Les germes de la conflictualité remontent loin dans l'histoire et sont liés à des facteurs religieux, impérialistes et économiques.

Le Sahel fut dès le départ, une région de culture musulmane, avec un islam sunnite modéré, rattaché à l'école malékite¹² et largement ouvert au soufisme. Il joua un grand rôle culturel et commercial du fait de sa position géographique privilégiée entre l'Afrique noire et les pays méditerranéens. Plateforme de commerce traditionnel et de passage des flux migratoires, cette zone va favoriser la migration de commerçants musulmans et caravaniers arabes du Maghreb qui, eux, pratiquent en général un islam rigoriste.

Dès lors, on assiste à deux (2) conceptions de l'islam : un islam modéré et un islam rigoriste. Pour les commerçants musulmans arabes, la pratique des musulmans sahétiens à majorité touarègue semble contraire aux principes stipulés dans le « Coran ». Ainsi, une conquête d'aspiration religieuse va naître entre les communautés.

La présence des Français, Italiens et Anglais dans cette zone à l'époque coloniale, engendrera des mécontentements au sein de certaines communautés musulmanes qui jugent cette intrusion comme une offense à leur culture. Par ailleurs, le commerce caravanier dans le Sahel et au nord Mali avait favorisé les communautés touarègues au détriment des sédentaires. Ainsi, le contrôle des pistes caravanières étant assurés par les Touaregs, cela a suscité un sentiment de supériorité de leur part vis-à-vis des populations sédentaires. Considérés comme une communauté guerrière, les Touaregs avaient dès lors réussi à imposer leur hégémonie dans tout le Sahel. (*Voir carte n°2, p.16*).

¹² Le malikisme ou malékisme est l'une des quatre écoles classiques du droit musulman sunnite. Il est fondé sur l'enseignement de l'imam Malik Ibn Ans (711-795). Cette école est majoritaire en Afrique du nord et de l'ouest.



Se prévalant d'un complexe de supériorité¹³, les Touaregs vont bénéficier de beaucoup de privilèges dans leurs rapports avec les autres communautés. Aussi, le colonisateur français viendra-t-il consolider ce sentiment après une longue période d'affrontement sans succès avec les Touaregs. A cet effet, Naffet KEÏTA rapporte : « l'occupation coloniale créera les premières discriminations entre nomades blancs et sédentaires noirs. [...] Rien n'avait été entrepris en direction des populations nomades dans le domaine social et culturel. Seules les populations sédentaires étaient astreintes aux dix (10) jours annuels de prestations obligatoires pour l'entretien des routes et la construction de bâtiments administratifs. Seules, elles étaient soumises, au recrutement pour l'école, l'armée et pour les corvées exigées pour les industries

¹³ Pour plus d'informations sur les Touaregs, lire André BOURGEOT, *Op cit.*, pp. 12-13.

coloniales. Le résultat le plus négatif aura été que rien n'a été entrepris pour le bien-être physique ou culturel des populations nomades »¹⁴.

Le statut hégémonique dont se réclament les Touaregs, appuyé par les faveurs du colonisateur, va contribuer à entretenir les germes de la conflictualité dans cette zone.

B. La France, l'OCRS et la question de l'indépendance de l'Azawad

La volonté de faire des Touaregs, un peuple à part, supérieur aux autres, a été entretenue par la France depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle. En effet, « l'expression 'nation touarègue' apparaît en 1864 sous la plume de l'explorateur français Henri DUVEYRIER pour lequel les Touaregs qu'il rencontre appartiennent à la 'race blanche' »¹⁵.

Le projet d'une Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS) vient de la loi du 10 janvier 1957 adoptée par l'Assemblée nationale française.

En effet, pour se rattraper des erreurs commises dans leurs rapports conflictuels avec les Touaregs, les Français vont voiler leur ambition de contrôler les ressources du Sahel par la création de cette organisation. A ce propos, un des membres du comité d'études de la création du Sahara français de l'époque, A. Belime, cité par Naffet KEÏTA disait ceci : « il s'agit simplement de donner aux Sahariens un statut particulier, [...] le premier intérêt de cette intégration du Sahara est surtout politique : prolonger en Afrique le territoire de la France. Le [Sahara] recèle certaines richesses souterraines dont on découvre actuellement les indices le long de la voie ferrée du Mer-Niger et dans certaines autres régions telles que l'Aïr, l'Adrar des Ifoghas... Nous voulons en somme faire passer le Sahara d'une formule centrifuge à une nouvelle formule de concentration française »¹⁶.

Ce projet de création de l'OCRS sera la référence idéologique de certaines tribus touarègues pour justifier leur insurrection contre le pouvoir central malien. L'espace que couvrait ce projet français correspondait à la zone d'influence des fédérations touarègues de la bande sahélo-saharienne. Dans un souci de garantir la stabilité dans les régions touarègues, le colonisateur avait promis aux Touaregs qu'après la colonisation, ceux-ci deviendraient maître de leur territoire.

¹⁴ Naffet KEÏTA, « De l'identitaire au problème de la territorialité. L'OCRS et les sociétés Kel Tamacheq du Mali », Bamako/Paris, éd. Donniya et Kathala, 2005, pp.91-121, consultable sur gitpa300-16-50maliTEXTESREFkeita.pdf, consulté le 10/03/2013.

¹⁵ André BOURGEOT, *Op cit.*, p.18

¹⁶ Naffet KEÏTA, *Idem.*

Dès lors, la compréhension de l'irrégentisme touareg au Mali peut se faire par l'interrogation de l'histoire de la colonisation et de la décolonisation. En outre, confrontés à une forte résistance en Algérie, face au Front National de Libération algérien, les français vont s'allier aux tribus touaregs pour bénéficier de leur soutien militaire. L'espace que la France convoitait correspond à celui occupé par les tribus touarègues, l'astuce consistait donc à faire miroiter aux nomades blancs, l'ambition d'un Etat targui afin qu'ils ne subissent pas le commandement des sédentaires noirs. Or, prenant conscience du jeu politique français, certains chefs de tribus touarègues avaient manifesté leur opposition d'être dans un futur Etat dirigé par les sédentaires noirs ou les Arabes. Les Touaregs se sentent alors abandonnés par la France qu'ils avaient soutenue en 1950, contre le FLN ; et le 30 mai 1958, le chef targui et Cadi de Tombouctou, Mohamed Mahmoud Ould Cheikh adresse au Général de Gaulle, une lettre dans laquelle il écrit : « nous avons l'honneur de vous déclarer très sincèrement une fois de plus que nous voulons rester toujours français musulmans avec notre cher statut privé. Nous vous affirmons notre opposition formelle au fait d'être compris dans un système autonome ou fédéraliste d'Afrique noire ou d'Afrique de nord. Nos intérêts et nos aspirations ne pourraient dans aucun cas être valablement défendus tant que nous sommes attachés à un territoire représenté forcément et gouverné par une majorité noire dont l'éthique, les intérêts et les aspirations ne sont pas même que les nôtres. C'est pourquoi nous sollicitons votre haute intervention équitable pour être séparés politiquement et administrativement et le plus tôt possible avec le Soudan français pour intégrer notre pays et sa région boucle du Niger au Sahara français dont nous faisons partie historiquement et ethniquement »¹⁷.

Au regard de ce qui précède, nous pourrions avancer que le colonisateur français a contribué à cultiver chez les Touaregs l'esprit séparatiste, source d'insurrection incessante vis-à-vis du pouvoir central malien de nos jours. Le Cadi de Tombouctou en s'adressant aux Français, va plus loin en disant ceci : « puisque vous quittez le pays touareg, rendez-nous notre bien tel que vous nous l'avez arraché [...] Nous ne voulons pas que les Noirs ni les Arabes nous dirigent »¹⁸. Ainsi, « l'occupation coloniale créera les premières discriminations entre nomades blancs et sédentaires noirs... »¹⁹. (*Voir carte n°3, p.19*).

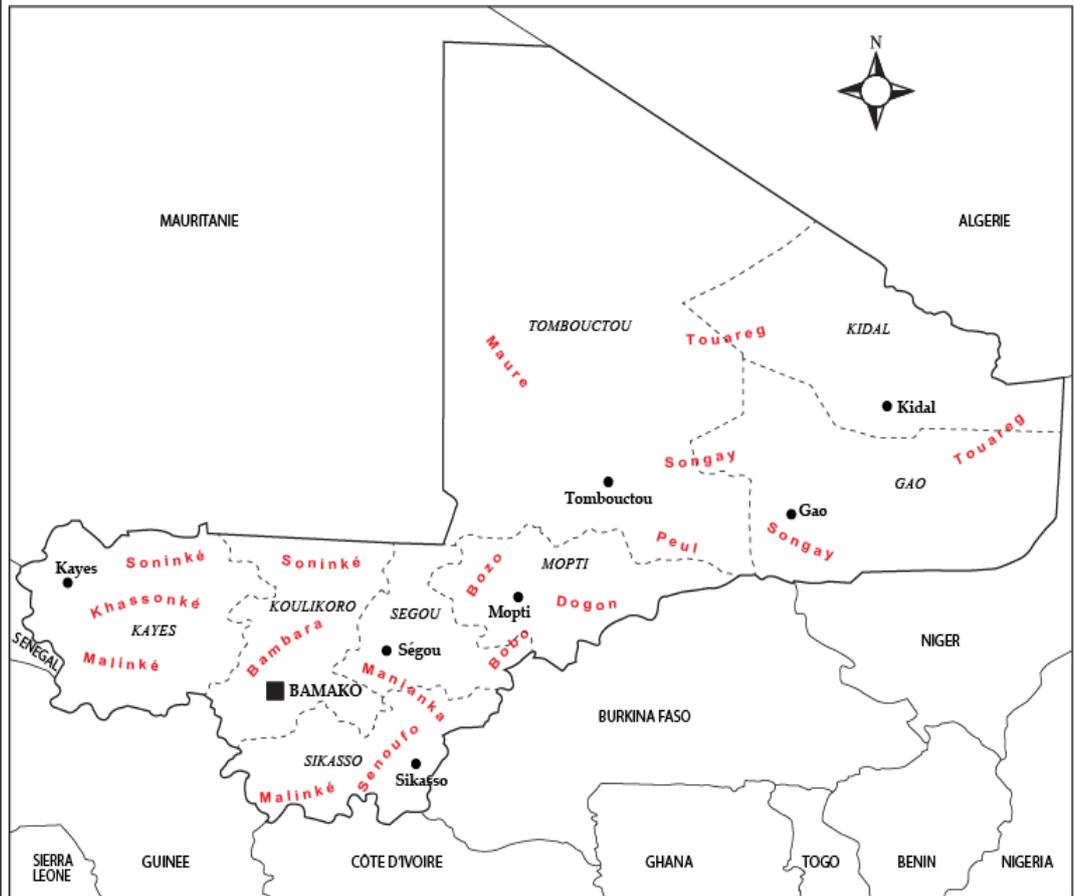
¹⁷ « Lettre du 30 mai 1958 » de Mohamed Mahmoud Ould Cheikh, Cadi de Tombouctou, au général de Gaulle, cité par Naffet KEITA, in « De l'identitaire au problème de la territorialité. L'OCRS et les sociétés Kel Tamacheq du Mali », *Op cit.*

¹⁸ *Idem.*

¹⁹ *Ibid.*

Carte n°3

LES GROUPES ETHNIQUES DU MALI



Echelle : 1 / 9 000 000

Source : Le Mali. Division Géographique du Ministère des Affaires Etrangères, sur <https://www.google.ci/search?q=carte+du+mali&tbm...>, consulté le 26/12/2013

- Capitale d'Etat
- Chef-lieu de région
- Limites d'Etat
- - - - Limites de région
- SIKASSO Région administrative
- Malinké Groupe ethnique

Dessin et adaptation : R. TIEGNON, Cartographe-chercheur au CASRI, Janvier 2014

II. Les causes géographiques de l'instabilité au nord Mali

Nous montrerons dans cette partie, l'aridité de la zone sahélo-saharienne (A) et les ressources minérales, comme sources d'instabilité et de conflictualité (B).

A. L'aridité de la zone sahélo-saharienne, source d'instabilité au nord Mali

La zone sahélo-saharienne du nord Mali (Gao-Tombouctou-Kidal) représente les deux tiers (932.490 km²) du territoire de ce vaste pays de 1.241.238 km². Cette zone est confrontée à des défis de sécurité et de développement qui nourrissent le comportement insurrectionnel des Touaregs.

En effet, les difficultés de développement de la zone par le pouvoir central malien du fait de sa configuration géographique peuvent s'observer à divers niveaux.

A la suite de la détérioration progressive du sol par de nombreuses sécheresses, notamment pendant celles de 1972 et 1973, une catastrophe humanitaire s'est abattue sur cette région déjà vulnérable. Environ un tiers du bétail sahélien, soit près de 3,5 millions de têtes, avaient péri et le bétail restant subsistait dans des conditions très pénibles, par le manque d'eau et de pâturages. Dès lors, les populations nomades vont voir leur situation sociale et vitale complètement déstabilisée dans la mesure où « les pasteurs avaient perdu plus de la moitié de leurs troupeaux, [et que] cette sécheresse grave et durable [a entraîné] la chute de plus de 40% des productions agricoles dans la bande sahélienne »²⁰.

Face à cette situation de famine aggravée, une forte communauté targuie se sentant délaissée par le pouvoir central malien, s'exila dans le Maghreb, en particulier en Libye.

Les sécheresses répétées dans cette bande sahélo-saharienne vont favoriser l'accroissement de la fragilité sociale et individuelle, constituant ainsi, des défis sérieux de sécurité humaine au niveau local et national. Et l'absence de système de sécurité alimentaire hypothèque le développement et réciproquement, la stabilité de la région en favorisant les conflits. Avec les différentes sécheresses, c'est la question de l'eau qui se pose. En effet, on va assister à une exacerbation des conflits entre exploitants agricoles et éleveurs.

²⁰Modibo KEITA : *“La résolution du conflit touareg au Mali et au Niger,”* note de recherche du GRIPCI, n°10, consultable sur le site : www.dandurand.uqam.ca, consulté le 20/02/2013.

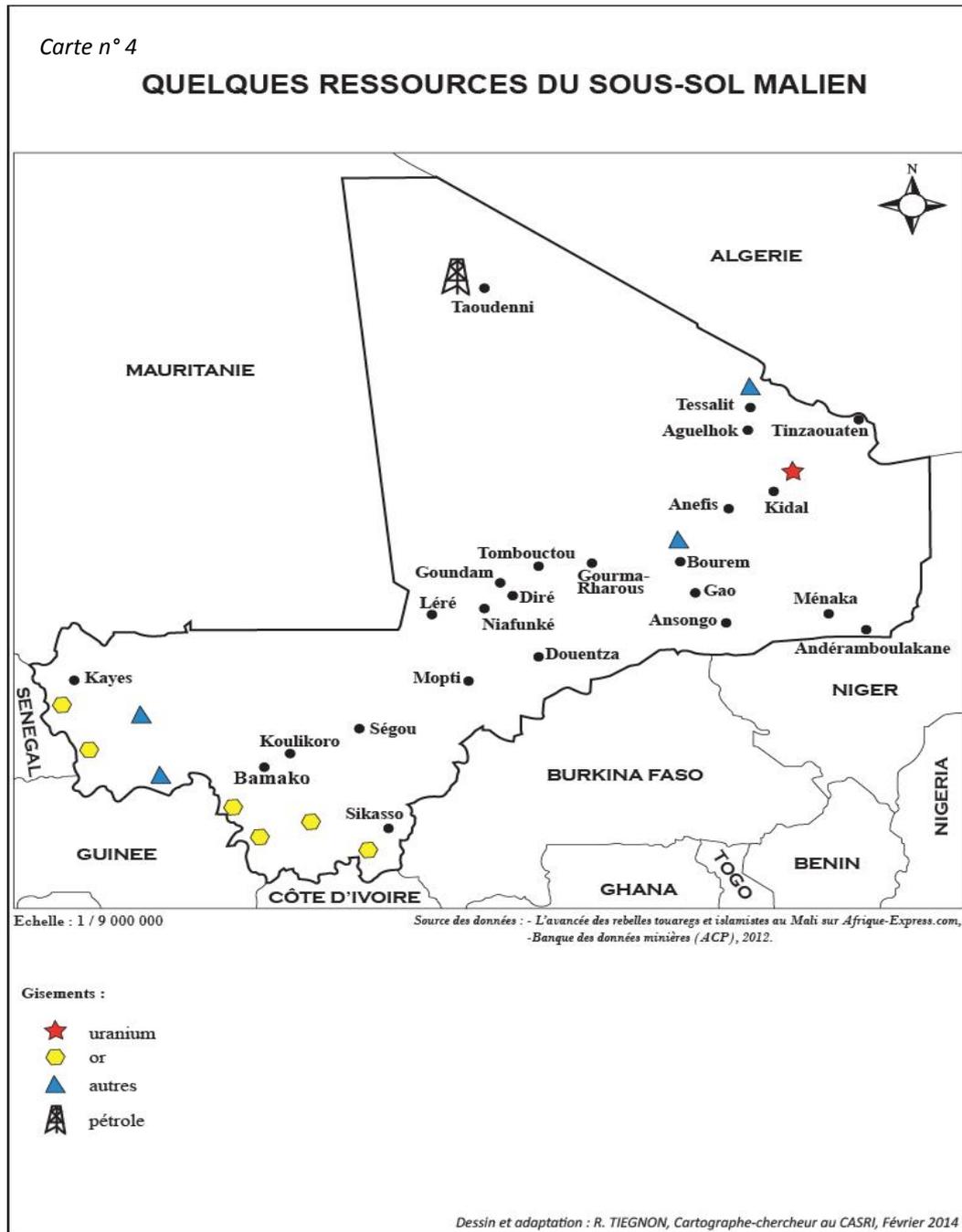
Dans un tel environnement où les conditions vitales sont menacées, la paix et la sécurité deviennent de ce fait, fragiles, car les communautés estiment qu'elles n'ont rien à perdre en s'alliant à des réseaux mafieux pour subvenir à leurs besoins.

L'immensité de l'espace sahélo-saharien combinée à la porosité des frontières rendent difficile le contrôle de la zone en matière de sécurité. Ce qui favorise des trafics en tout genre (cigarettes, drogues, médicaments, êtres humains, etc.)²¹, le banditisme, les prises d'otages, en un mot, l'implantation des réseaux mafieux et terroristes. La dernière insurrection targuie de 2012 suite à l'implosion de la Libye nous en édifie énormément. Par ailleurs l'intervention française avec "l'Opération Serval" du 11 janvier 2013 montre à quel point l'espace sahélo-saharien est une "zone grise" échappant totalement au pouvoir central du Mali. Cette dernière insurrection a été le fait de nombreux mouvements rebelles et djihadistes (MNLA, ANSAR DINE, MIA, MAA, MUJAO et AQMI).

B. Les ressources minérales, sources d'instabilité au nord Mali

Le sous-sol des régions nord du Mali regorge d'énormes richesses. Des études ont montré l'existence de pétrole, de gaz, de fer, de phosphate, d'étain, d'uranium, d'or, de la bauxite, et bien d'autres ressources. (*Voir carte n°4, p.22*).

²¹ Pour plus d'informations lire ANTIL (Alain), "Trafic de cocaïne au Sahel" in Etudes, vol. 417, n°4, octobre 2012, pp.307-316.



Rappelons qu'il est généralement admis par tous les hydrogéologues ayant étudié cette région, que le Sahara recouvre d'immenses réserves d'eau sous pression. On cite couramment « la Mer de Savornin (800.000 km²- 50 milliards m³) et le Bassin de Kattara (3 milliard de m³). La nappe la plus importante va de la Mauritanie à la Somalie en passant par le Mali, l'Algérie, la Libye, le Niger, le Tchad, le Soudan et l'Ethiopie.

Or dès qu'il y a de l'eau, tout devient possible au Sahara. Il a été décelé dans les zones sahariennes, rien que la région Nord de Tombouctou les minerais suivants : Gypse : 3 000 000 de tonnes ; Mirabilite : 198 millions de tonnes ; Glaubérite : 366 millions de tonnes ;

Charbon : 435 millions de tonnes ; Fer : 500 millions de tonnes ; Manganèse : 3,5 millions de tonnes ; Phosphates : 2 millions de tonnes ; Sel gemme : 53 millions de tonnes. Des indices sérieux existent, concernant le diamant, le platine, le cuivre, le nickel, l'or, le lithium, l'uranium, le zinc, l'étain, le plomb et le pétrole. "Le journal *Le Monde* du 23/7/1957 avançait le chiffre de 6 à 7 millions de tonnes de pétrole comme production potentielle annuelle du Sahara" »²².

Les Touaregs se retrouvent ainsi au cœur de ces convoitises géostratégiques et géoéconomiques. Tantôt, ils revendiquent l'exploitation de ces ressources. Ainsi, le MNLA dans sa Plateforme politique de septembre 2012, écrit ceci : « Dans notre vision, nous mettrons tout en œuvre pour valoriser, dans le respect de l'environnement, de l'écologie et des intérêts des générations futures, toutes les ressources naturelles avérées et potentielles de notre territoire »²³. Tantôt ils sont instrumentalisés par certaines multinationales et puissances. D'ailleurs, aujourd'hui, beaucoup de personnes comprennent difficilement le statut particulier dont jouit Kidal depuis le début de l'intervention française dans le nord Mali.

Au terme de notre premier chapitre, il apparaît clairement que les causes profondes de l'instabilité au Nord Mali, résident dans les rapports conflictuels qu'ont eus les colons français au contact des Touaregs. En plus, la configuration géographique de la zone nous a permis aussi de comprendre les origines du séparatisme touareg. Cependant, ces différentes raisons ne semblent pas être les seules à nous éclairer sur la question targuie.

²² Amadou Traoré, « L'OCRS : tentative de mainmise française sur le Sahara », *Op cit.*

²³ MNLA, Plateforme politique, septembre 2012, p.10, à consulter sur www.tamazgha.fr/Le-MNLA-prend-l-opinion.html, consulté le 11/02/2014.

Chapitre II : la gestion de la question targuie de l'indépendance au début des années 90

L'indépendance du Mali (22 septembre 1960) ne va pas mettre fin à la question targuie, car celle-ci va toujours demeurer. Comment les différents dirigeants politiques vont-ils traiter cette question ? Pour répondre à cette préoccupation, nous étudierons la question des Touaregs sous les présidents Modibo KEITA (I) et Moussa TRAORE (II).

I. Le président Modibo KEITA et la question targuie

Nous étudierons les origines de la révolte targuie de 1963 (A), puis les moyens de gestion de cette révolte (B).

A. Les origines de la révolte targuie de 1963 à 1964

La révolte targuie de 1963 s'inscrit dans la suite logique de l'échec du projet de l'OCRS. Décus par la France du fait de ce projet inabouti, les Touaregs exprimeront leur mécontentement en ces termes : « Pourquoi nous a-t-on dit de voter "oui" pour de Gaulle et pour rester français, et maintenant vous êtes partis, et vous avez donné le *todol* [commandement] aux Noirs »²⁴.

Le projet de l'OCRS va diviser les Touaregs. En effet, des dissensions apparaissent désormais entre eux : Attaher, chef de la tribu des Kel Adagh et son fils Zyed sont favorables à la France tandis que In Talla le cadet de Zyed se rallie aux nouvelles autorités du Mali.

En 1963, éclate une insurrection targuie dont Zyed sera un des leaders avec Elladi ag Alla. Celle-ci est nourrie par une incompréhension et un désarroi manifeste à l'égard de la France.

²⁴ Y. REGNIER (lieutenant français) cité par André BOURGEOT in Les sociétés touarègues. Nomadisme, identité, résistances, Paris, Karthala, 1995, p.357

B. Les moyens de gestion de cette révolte

Modibo KEITA, alors président du Mali va user de plusieurs moyens pour venir à bout de l'insurrection targuie de 1963. De prime abord, une sévère répression armée écrase la révolte de l'Adrar des Iforas, d'où avait été lancé le mouvement²⁵. Les insurgés mirent fin au combat frontal suite à une forte militarisation des régions nord.

A la suite de cette insurrection avortée, les Touaregs seront écartés de toute fonction officielle et la région de Kidal deviendra une 'zone grise'.

Le président Modibo KEITA se fait aider par des communautés sonrhaïs lors de cette répression. Ce qui entraîna une méfiance entre ces communautés noires et les nomades blancs. Dès lors, on assistera de plus en plus à une cristallisation de l'identité targuie et une solidarité ethnique entre tribus touarègues.

Les pays limitrophes seront d'un apport appréciable pour éteindre l'insurrection targuie de 1963-1964. En effet, le président Modibo KEITA bénéficie du soutien du Maroc du roi Hassan II ainsi que de celui de l'Algérie de Ben Bella.

Ayant apporté son arbitrage le 29 octobre 1963 dans la 'guerre des sables' qui a opposé le Maroc et l'Algérie, ces deux pays en guise de reconnaissance font arrêter et rapatrier les leaders touaregs pour le compte du Mali. Ainsi au Maroc, on assiste à l'arrestation de Mohamed Ali Ag At-Tahar. Quant à l'Algérie, elle extrada deux chefs touaregs (Zaid Ag Tahar Ag illi et Ilias Ag Ayuba) et un jeune messenger Mohamed El Ansari, neveu de Mohamed Ali.

A la suite de cette insurrection, une période de stabilité va régner, mais malheureusement, celle-ci ne sera pas consolidée par le pouvoir central malien. En effet, celui-ci, au lieu de mettre en place des activités génératrices de revenus dans des régions où la sécheresse est récurrente, il se concentre plus sur les régions centre et sud du pays plus fertiles.

²⁵ Pour plus d'informations lire :

- Maïga Mohamed Tiessa-Farma, Le Mali : de la sécheresse à la rébellion nomade, chronique et analyse d'un double phénomène du contre développement en Afrique sahélienne, Paris, L'harmattan, 1997, pp. 218-223

- Charles GREMONT, "Le Maghreb dans son environnement régional et international, Touaregs et Arabes dans les forces armées coloniales et maliennes – Une histoire en trompe-l'œil", Note de l'IFRI, 2010, p.13, consultable sur www.ifri.org, consulté le 20/03/2014

*Selon l'auteur de cette note, les victimes de cette répression de l'Armée malienne se chiffraient par centaines, voire par milliers.

En 1968, un coup d'Etat conduit par Moussa TRAORE renverse Modibo KEITA. Malgré le changement de pouvoir, la question targaie reste toujours pendante. Comment sera-t-elle abordée sous le nouveau président ?

II. La question targaie et le renversement du président Moussa Traoré

Sous le mandat de Moussa TRAORE qui arrive au pouvoir par un coup d'Etat militaire, on note les révoltes Ishumar (A) et une gestion calamiteuse de celles-ci (B).

A. Les causes profondes des révoltes Ishumar

Pendant les années 1972 et 1973, une sécheresse s'installe sur toute la zone sahéenne avec des déficits pluviométriques record au nord Mali, comme dans plusieurs Etats sahéens. La chute brutale des ressources fourragères provoque la mort de beaucoup d'animaux, et les pasteurs nomades se trouvent contraints de migrer vers d'autres zones plus fertiles avec le bétail restant. Confrontés à une famine grandissante et une misère sociale, les jeunes touaregs sans emploi vont émigrer vers le Maghreb (Algérie, Maroc, Libye) en vue de subvenir aux besoins de leur famille.

Le retour massif de ces jeunes chômeurs entraîne un chaos sécuritaire dans les régions de Tombouctou Gao et Kidal avec le début des révoltes Ishumar (révoltes des jeunes chômeurs). En effet, les jeunes touaregs ayant émigré en Libye, dans la légion islamique du colonel Kadhafi, étaient en majorité sur les fronts au Tchad (guerre tchado-libyenne pour le contrôle de la bande d'Aouzou)²⁶, au Liban, en Afghanistan et dans bien d'autres régions.

La guerre tchado-libyenne renforce l'identité culturelle des Touaregs maliens et nigériens. Le retour de ces Touaregs, à la fin de la guerre, dans leur pays respectif va fortement affecter la stabilité du Mali. Tout d'abord, les exilés Touaregs maliens qui savaient manier les armes, et aguerris aux techniques modernes de la guerre, tout en ayant conservé une connaissance parfaite du terrain, vont créer leur organisation en 1988 sous le nom de Mouvement Populaire de Libération de l'Azawad (MPLA), conduit par Iyyad Ag Ghali.

²⁶Le conflit Tchad-Libye ou la guerre Toyota a opposé les deux pays dans les années 70-80 pour le contrôle de la bande d'Aouzou (114.000 km²). Cette guerre prend fin le 11 septembre 1987 par un armistice. Le 31 août 1989, le Tchad et la Libye signent à Alger un accord-cadre de règlement de leur différend frontalier portant sur cette bande de terre. En 1994, le Tribunal Pénal International attribue définitivement la bande d'Aouzou au Tchad.

La rébellion targuie qui va survenir, trouve son origine dans le sentiment d'appartenance ethnique entre Touaregs provenant de la Libye. C'est au Niger que l'insurrection commence, entre les exilés de retour et les forces armées nigériennes. Le Mali sera entraîné dans le conflit suite à l'arrestation sur son sol de certains insurgés touaregs nigériens fuyant les combats. Le MPLA conduit par Iyyad Ag Ghali, déclenche une rébellion dans la nuit du 28 juin 1990 au nord Mali. Le but visé était la libération de leurs camarades détenus. Ces attaques se soldèrent par la mort de dix-huit (18) personnes dont quatre (4) soldats maliens.

L'armée malienne tente de rétablir l'ordre dans l'Adrar, mais les rebelles résistent et prennent d'assaut des postes administratifs et des convois militaires. Dans ce climat délétère, le président Moussa TRAORE décrète l'état d'urgence pour rétablir l'ordre.

Les représailles des forces armées maliennes vont s'étendre à toutes les tribus ou communautés à peau blanche, malgré que certaines tribus touarègues, arabes et maures ne fussent pas toutes favorables à cette révolte.

B. La gestion calamiteuse des révoltes Ishumar

Suite aux représailles massives de l'Armée malienne, plusieurs tribus touarègues non impliquées dans la révolte vont intégrer le MPLA pour se défendre. Ce mouvement, au fil du temps, va se scinder en deux autres mouvements : le Mouvement Populaire de l'Azawad (MPA) dirigé par Iyyad Ag Ghali, et le Front Islamique Arabe de l'Azawad (FIAA) avec à sa tête Boubacar Sadeck Ould Mahmoud, dont les membres provenaient majoritairement des clans arabes de Tombouctou et des régions frontalières avec la Mauritanie. Désormais, le président Moussa TRAORE fait face à divers mouvements organisés défendant les intérêts de certaines populations du nord Mali.

Ayant réalisé qu'il ne pouvait pas obtenir la paix par des représailles militaires, Moussa TRAORE opte pour une implication des chefs de tribu dans la résolution pacifique du conflit. Cependant, la participation de ceux-ci, comme membres de l'Assemblée Nationale et du Conseil national du parti unique (l'UDPM)²⁷, va les décrédibiliser aux yeux des jeunes chômeurs de retour de l'exile.

²⁷ L'UDPM : Union Démocratique du Peuple Malien est un parti unique fondé par Moussa TRAORE en 1979.

A la suite de plusieurs négociations dont le sommet de Djanet et l'accord de Tamanrasset²⁸, un certain nombre de revendications présentées par les rebelles ont été répertoriées. Celles-ci se résument en deux catégories : des revendications d'ordre socioéconomique et de nature politique.

Les revendications de nature politique exigeaient la création d'un poste de vice-président de la République, destiné à un cadre targui et la réservation aux Touaregs, du ministère des Affaires Etrangères, du développement rural, de la Défense et de l'Intérieur.

La rencontre de Djanet n'a pas donné les résultats escomptés. L'insurrection targuie va se poursuivre.

La fin des partis uniques dans les années 1990 en Afrique et les difficultés liées à la gestion du problème targui, conduisent à la chute du régime de Moussa TRAORE.

Au terme de la première partie de notre étude, force est de constater qu'une multitude de facteurs sont à l'origine des différentes insurrections touarègues depuis l'indépendance du Mali en 1960²⁹. Ces facteurs d'ordre historique (avec un relent racial entretenu par le colonisateur) et géographique vont cristalliser les positions touarègues dans leur irrédentisme.

Par ailleurs la gestion de la question targuie sous les différents régimes politiques de l'indépendance du pays jusqu'au début des années 1990, n'a pas trouvé de solution durable.

De là, les insurrections touarègues gagneront en intensité.

Dans la deuxième partie de notre travail, il sera alors question d'étudier la montée en puissance des insurrections touarègues, liée non seulement à une gestion approximative de la question targuie, mais aussi aux conséquences de l'implosion de la Libye dans cette zone.

²⁸ Le Sommet quadripartite a rassemblé les présidents algérien, Chadli Bendjedid, libyen, Mouammar Kadhafi, malien Moussa TRAORE et nigérien, Ali SAÏBOU) à Djanet (Algérie) les 8 et 9 septembre 1990. Ce sommet est cité par Alassane Mohamed Ag, Coulibaly Cheibane et Gaoussou Drabo dans *"Nord du Mali de la tragédie à l'espoir : histoire politique de la rébellion, les choix de développement économique et la problématique des réfugiés"*, Bamako, AMAP, 1995, p.6

L'accord de Tamanrasset (Algérie) a été signé le 6 janvier 1991 entre le MPLA et le pouvoir central malien.

²⁹ Voir en Annexe 2, le tableau récapitulatif des insurrections touarègues depuis 1963.

PARTIE II :

**LA MONTEE EN PUISSANCE DES INSURRECTIONS
TOUAREGUES : UNE GESTION POLITIQUE APPROXIMATIVE
DE LA QUESTION TARGUIE ET LES CONSEQUENCES
DE L'IMPLOSION DE LA LIBYE (1990-2014)**

Dans les années 1990, les insurrections touarègues gagnent en intensité du fait même du “vent de la démocratie” auquel aspirent tous les peuples du monde qui se sentent opprimés. Pour les Touaregs du Mali, «après plus d’un demi-siècle d’occupation, d’oppression, de drames, de déni identitaire et d’injustice, le peuple de l’Azawad demande à vivre dignement son identité sur son territoire »³⁰.

Après le renversement de Moussa TRAORE en 1991, les nouvelles autorités politiques transitionnelles vont entreprendre des pourparlers avec les groupes insurgés en vue d’aboutir à une paix durable dans les régions nord du pays. De conférences en conférences, elles arriveront à instaurer la démocratie et à établir un Pacte national dont l’objectif vise la prise en compte des besoins sociopolitiques des populations du pays. Cependant, le retard dans l’application des mesures de ce Pacte national (**Chapitre I**), la mal gouvernance, l’échec de la consolidation de la démocratie malienne, puis l’implosion de la Libye au printemps 2011 (**Chapitre II**) seront autant de raisons qui vont cristalliser une fois de plus la position des Touaregs face au pouvoir central malien.

³⁰ MNLA, Plateforme politique, *Op cit.*

CHAPITRE I : LE RETARD DANS L'APPLICATION DES MESURES DU PACTE NATIONAL

Après le coup d'Etat militaire de mars 1991, il se met en place un Comité de Transition de Salut Public (CTSP) dirigé par le lieutenant-colonel Amadou Toumani TOURE. Ce CTSP, soucieux de l'émergence d'un régime démocratique gage de stabilité et de paix, favorise l'adoption d'une nouvelle Constitution, l'élaboration d'un projet de charte des partis politiques, reconnaissant à chaque citoyen malien le droit de créer ou d'adhérer à la formation politique de son choix, puis l'adoption d'un Pacte national le 11 avril 1992 **(I)**. Cependant, le retard dans l'application des mesures de ce Pacte national conduit à de nouvelles insurrections touarègues sous Alpha Oumar KONARE **(II)**.

I. De l'avènement de la démocratie au Pacte national

Dans cette partie nous étudierons les actions du CTSP dans l'émergence d'un régime démocratique **(A)**, puis celles du Pacte national pour une paix durable au Mali **(B)**.

A. Le CTSP pour un Mali démocratique

La nouvelle Constitution sous le CTSP sera adoptée au référendum du 12 janvier 1992. Sous cette III^{ème} République, le Mali se dote d'un Etat de droit ancré sur une architecture institutionnelle pluraliste, bâtie sur l'expression et la prise en compte de la diversité culturelle, religieuse et ethnique.

Par ailleurs, avec l'avènement de la démocratie, la Conférence nationale tenue du 29 juillet au 12 août 1991 engendre un instrument pour une résolution définitive de la question targaie : il s'agit du Pacte national conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et les Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad en avril 1992.

Que dit ce Pacte national de la question targaie ?

B. Le Pacte national, un instrument pour une paix durable au Mali

Pour comprendre l'objectif majeur du Pacte national³¹, nous vous en citerons brièvement quelques fragments de la partie introductive : « *Le Gouvernement de la République du Mali et les Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad dénommés les deux Parties dans le cadre du présent Pacte..., désireux d'aboutir à une solution pacifique négociée, juste et définitive..., une solution qui tienne compte des diversités culturelles, géographiques et socio-économiques qui existent dans la République du Mali et, en même temps, une solution qui tende à la consolidation de l'unité et de l'intégrité nationales, ... Ont, ... convenu de ce qui suit : ...* ».

De ces différents fragments, on retient que ce Pacte prend à bras le corps la question targaie en vue d'une solution pacifique juste et définitive pour une restauration de la paix dans le nord Mali.

En outre, pour mettre fin à la résurgence des insurrections touarègues ce Pacte a mis en place de nombreuses mesures dont quelques unes vous sont exposées ci-dessous :

- la création d'une Commission du cessez-le-feu entre les deux Parties, puis d'une Commission de Suivi de la Trêve ;

- l'intégration totale des combattants des Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA) dans les différents corps en uniformes de l'Etat;

- l'allègement substantiel, graduel et approprié des forces armées actuelles dans le Nord ;

- la mise en place d'un programme de rapatriement des populations déplacées, de réinsertion et d'assistance aux victimes ;

- la mise en place d'un Fonds de développement et de réinsertion pour favoriser la création des PMI et PME au bénéfice des populations déplacées ;

- la mise en place d'un statut particulier des régions du nord Mali (cf. Titre III du Pacte national), etc.³²

³¹ Pour plus de détails, voir le document du Pacte national en Annexe 3.1.

³² Pour plus d'informations, consulter M. Seydou TRAORE (Ancien ministre et chef de panel), "PANEL I, Bilan de la mise en œuvre des instruments juridiques ayant mis fin aux rebellions passées et la préparation des futures négociations (Cadre et instruments de négociation)", Partie I : Bilan des instruments juridiques ayant mis fin

Avec la démocratie instaurée par le CTSP, des solutions pour la résolution de la question targaie sont décidées par le Pacte National d'avril 1992. Mais, celles-ci connaîtront un retard d'application sous la présidence de Alpha Oumar KONARE.

II. Le retard dans l'application des mesures du Pacte National sous Alpha Oumar KONARE

Le retard dans l'application effective des mesures du Pacte national provoque de nouvelles révoltes au nord Mali (A). Pour y remédier, le Gouvernement de la République du Mali initie 'La flamme de la paix de Tombouctou' (B).

A. La résurgence des révoltes touarègues au nord Mali de 1993 à 1996

En juin 1992, arrive au pouvoir Alpha Oumar KONARE. Toutes les décisions du Pacte national signé en avril 1992 ne sont pas respectées dans leur délai d'application. Cependant, il est à noter quelques actions de la part des nouvelles autorités de Bamako. En effet, le président Alpha Oumar KONARE procède à la mise en œuvre du processus de décentralisation, des programmes de développement, de l'insertion socioéconomique des ex-combattants et de l'allégement du dispositif militaire dans les régions du Nord. Le retour de l'Administration dans les régions Nord entraîne la reprise des activités économiques et la mise en œuvre de programmes de développement socioéconomique via des projets locaux.

Profitant de cette période de stabilité, le Président KONARE effectue alors une tournée du 7 au 13 décembre 1993 dans les régions Nord afin de solliciter une fois de plus l'adhésion des populations au Pacte National.

Cependant sous cette accalmie apparente, couvaient des révoltes du fait de nombreuses frustrations sociopolitiques. En effet, la part belle faite aux seuls ex-chefs de guerre touaregs dans la politique d'intégration des ex-combattants dans l'Administration publique, l'inadéquation des réalités sociales des populations du nord Mali et des exigences politiques seront le ferment de nouvelles révoltes.

En 1994, de nouvelles insurrections éclatent avec la naissance de mouvements à base tribale tels que : le Front National de Libération de l'Azawad (FNLA), un mouvement autonome essentiellement composée de Daoussahka, la Base Autonome de Timétrine (BAT),

aux révoltes et rébellions passées, pp. 15-16, consultable sur www.res793951_QUADRO-E-STRUMENTI-DI-NEGOZIAZIONE-SEYDOU-TRAORE-ED-ALTRI., consulté le 25 octobre 2013

essentiellement composée d'Idnanes et alliés du Cercle de Bourème, la Base Autonome du Front Uni de Libération de l'Azawad (FULA) essentiellement composée de Kel Antassar du Cercle de Goundam et le Mouvement Patriotique Ganda Koy (MPMGK) un mouvement sédentaire songhaï né de la recrudescence des attaques contre les populations sédentaires.

Cette floraison de mouvements aux intérêts divers exacerbe les révoltes et les violences communautaires dans les régions nord. Désormais, le problème targui devient une véritable préoccupation nationale.

Le gouvernement sollicite alors l'apport des chefs de tribu pour entreprendre des pourparlers avec les différents mouvements de la fin du mois de juillet à septembre 1994. Les autorités organisent des concertations regroupant les représentants de toutes les couches sociales du pays, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Cela aboutit à la mise en place d'une Commission locale de réconciliation composée des représentants des communautés sédentaires et nomades, placée sous les auspices de l'Administration.

Les différents efforts de recherche de la paix seront couronnés d'une cérémonie de la « Flamme de la paix de Tombouctou », le 27 mars 1996.

B. La “Flamme de la paix de Tombouctou” du 27 mars 1996

La cérémonie de la “Flamme de la paix de Tombouctou” était un symbole du retour de la paix dans le nord Mali. A cette cérémonie, les différents mouvements touaregs et songhaïs prennent l'engagement par une déclaration conjointe « à ne plus jamais faire recours à la violence comme moyens d'expression politique, sociale et économique »³³.

Ils reconnaissent l'intangibilité des frontières du Mali, la nécessité de préserver l'unité nationale et l'intégrité territoriale et d'assurer la sécurité de toutes les populations sans distinction de race ou d'ethnie, puis considèrent le Pacte National comme le cadre approprié pour résoudre la crise du nord.

Grâce à cette cérémonie de la “Flamme de la paix” du 27 mars 1996, on assiste à la fin des hostilités, au rétablissement d'une confiance réciproque entre les différents acteurs de la crise, puis à une application d'un moratoire sur la circulation des armes légères.

³³ M. Seydou TRAORE (Ancien ministre et chef de panel), *Op cit.*, Partie II : Négociations-Outils d'aide à la décision, Annexes, p.44, consultable sur www.res793951_QUADRO-E-STRUMENTI-DI-NEGOZIAZIONE-SEYDOU-TRAORE-ED-ALTRI., consulté le 25 octobre 2013

Cependant cette accalmie est relative du fait de l'adhésion non effective de certains combattants et de la théâtralisation poussée de la cérémonie. Conscient de cette situation, le Gouvernement malien décide de muter les leaders des Mouvements touaregs à des postes de responsabilité (conseillers consulaires) en dehors du pays, afin d'éviter de nouvelles révoltes.

CHAPITRE II : L'APRES 2002 : LA MAL GOUVERNANCE ET L'IMPLOSION DE LA LIBYE, FERMENTS DE NOUVELLES INSURRECTIONS TOUAREGUES

Après le second mandat de Alpha Oumar KONARE, Amadou Toumani TOURE est élu président de la République du Mali en 2002, puis réélu en 2007 pour un second mandat jusqu'au pronunciamiento du 22 mars 2012. Sous ses deux (2) mandats, la situation sociopolitique du Mali va se dégrader du fait de la mal gouvernance qui renforce davantage le sentiment d'isolement et de délaissement des populations touarègues dont la précarité cristallise les positions et participe à l'éclatement de nouvelles révoltes (I). En outre, l'effondrement du régime du colonel Kadhafi en Libye, au printemps 2011 constituera un autre ferment des insurrections touarègues (II).

I. La mal gouvernance et ses conséquences

Dans cette partie, nous analyserons la gestion du pouvoir politique sous Amadou Toumani TOURE (A), puis les insurrections touarègues de 2006 à 2011 (B).

A. La gestion du pouvoir politique sous Amadou Toumani TOURE

L'inadéquation entre les politiques de gouvernance et les réalités sociales entraîne une fracture dans la relation entre populations et autorités maliennes. Le pouvoir était coupé du peuple, la corruption prenait de l'ampleur, l'absence de justice entraînait l'impunité³⁴.

³⁴Sous le président Amadou Toumani TOURE, il sera installé le 25 août 2003 le Bureau du Vérificateur Général (BVG) par la Loi n°03-030 du 25 août 2003 pour lutter contre la corruption, la mauvaise gestion et la délinquance économique et financière afin de renforcer la confiance entre l'Administration et le citoyen malien. Le président Amadou Toumani TOURE malgré l'existence de cet outil de contrôle ne s'est jamais engagé à poursuivre en justice les auteurs de détournements de deniers publics car il estimait qu'il ne fallait pas « humilier un chef de famille ». Selon le Rapport annuel de 2007 du BVG, sur 27 structures vérifiées de 2002 à 2006, l'Etat a été privé de près de 103 milliards F.cfa à cause entre autres du non-recouvrement et ou de la minoration d'impôts et droits de douanes, du détournement et de la dilapidation des fonds publics, des surfacturations, des commandes fictives, etc. Pour plus d'informations sur le BVG et ses différents rapports, consulter www.primature.gouv.ml, consulté le 26/10/2013.

On notait le déficit démocratique dans la gestion du service public au niveau national, régional, local, tribal et intracommunautaire marqué par l'absence d'équité dans le partage du pouvoir et de la redistribution des richesses. La fraude électorale devient légale, les conflits électoraux décrédibilisent la classe politique malienne, des élus locaux abandonnent leur parti politique au profit des intérêts du régime en place.

La "démocratie consensuelle" du président Amadou Toumani TOURE avait entraîné la création d'un environnement favorable aux trafics et à la criminalité dans les régions Nord.

Ainsi, l'incapacité de l'Armée à jouer son rôle de défenseur de l'ordre constitutionnel, est survenu suite à l'intervention partisane de l'Etat dans les processus de recrutement, de formation et d'avancement en grade des militaires maliens.

En outre, l'insécurité résiduelle, la porosité des frontières, l'économie de la drogue au profit de certaines élites politiques et militaires maliennes et narcotrafiquants, l'exclusion de certaines tribus touarègues des programmes d'insertions socioéconomiques par le pouvoir central ajouté au népotisme, au clientélisme et à la corruption qui minent l'État dans son ensemble et les forces armées en particulier, seront autant d'éléments qui vont contribuer à la résurgence de nouvelles révoltes touarègues.

B. Les insurrections touarègues de 2006 à 2011

L'insécurité résiduelle des insurrections "Ishumar" des années 90, et la mauvaise gestion des programmes d'intégration socioéconomique par l'Etat dans la région de Kidal contribuera à créer de nouvelles insurrections.

Ibrahim Ag Bahanga³⁵, un ex-combattant des années 90 qui n'avait pas bénéficié des privilèges présidentiels, et dont la tribu avait été ignorée dans le processus de décentralisation administratif, s'était montré réticent aux investissements partisans de l'Etat dans la région de Kidal, et à l'absence de conditions de développement durable. Ainsi, l'absence de mesure étatique tendant à répondre aux aspirations des Touaregs entraîne de nouvelles insurrections armées.

³⁵Ibrahim Ag Bahanga au départ berger, devient caporal, puis lieutenant de l'Armée malienne jusqu'à sa mort le 26 août 2011 dans accident de voiture. Il exigea l'érection de son village Tin-Essako (Kidal) en commune.

Le 23 mai 2006, une insurrection éclate dans deux (2) camps militaires de Kidal, donnant naissance au Mouvement du 23 mai pour le Changement dirigé par Ibrahim Ag Bahanga, rejoint plus tard par Iyad Ag Ghali et Hassan Faganga. Face à cette situation, le président Amadou Toumani TOURE va privilégier le dialogue à la lutte armée. C'est ainsi que l'Algérie intervient en médiateur, et obtient la conclusion de l'accord du 4 juillet 2006 pour la cessation des hostilités, et la mise en place d'un Comité de suivi.

A l'issue de cet accord, les chefs de guerre exigent aux autorités maliennes des promotions au sein de l'Administration publique. Sans entreprendre un processus de désarmement, démobilisation, réinsertion ou réintégration de tous les ex-combattants, le président accorde de nombreuses faveurs aux ex-chefs de guerre pour avoir la paix³⁶.

L'accord d'Alger ne pourra pas être mise en œuvre pour plusieurs raisons : selon les parlementaires maliens, certaines de ses dispositions sont anticonstitutionnelles ; le retrait de l'Algérie de l'accord du fait de la remise en liberté contre son gré, de terroristes algériens par le Président Amadou Toumani TOURE.

A la suite de l'attaque du 11 mai 2007 menée par Ibrahim Ag Bahanga contre le poste militaire de Tinzawatène, des militaires maliens sont faits prisonniers. Le colonel Kadhafi qui a toujours soutenu ces insurgés, intervient en pompier à travers la médiation de la Fondation Kadhafi pour le développement (FKD)³⁷ pour libérer les militaires maliens.

Par cette action, "le guide libyen" s'implique comme médiateur dans le règlement de la question targuie du Nord Mali, avec la signature en Avril 2008 à Tripoli d'un protocole d'entente entre le gouvernement malien et l'Alliance des Touaregs du Nord du Mali (ATNM) et aussi l'Alliance Touareg Niger-Mali dirigé par Ibrahim Ag Bahanga.

³⁶Pour informations :

-Iyad Ag Ghali est nommé Conseiller consulaire du Mali à Djedda (Arabie saoudite),
-Hamada Ag Bibi est élu député de Ber (Kidal) avec le concours du pouvoir central. Aujourd'hui Ag Bibi est député d'Abeibara (Kidal) sous la bannière du parti présidentiel RPM.
-Ibrahim Ag Bahanga, *Op cit.*

³⁷La Fondation internationale Kadhafi pour la Charité et le Développement - nom souvent abrégé en Fondation internationale Kadhafi pour le Développement (FKD), était une organisation caritative créée en décembre 1998. Cette organisation était impliquée dans diverses causes humanitaires comme la lutte contre le sida ou l'aide alimentaire en Afrique. Pour plus d'informations sur FKD, consulter http://fr.wikipedia.org/wiki/Fondation_internationale_Kadhafi_pour_la_charit%C3%A9_et_le_d%C3%A9veloppement

Toutefois, le règlement pacifique semblait incertain, parce que, après la conclusion des accords, les autorités continuaient dans la mal gouvernance en encourageant l'économie criminelle. De ce fait, le Colonel Kadhafi, pour renforcer la cohésion entre les communautés du Nord Mali, dépêche auprès de toutes les communautés du nord, une délégation de la Ligue Populaire et Sociale des Tribus du « Grand Sahara »³⁸.

Cette initiative bien accueillie par les communautés affaiblira considérablement l'autorité de l'Etat et de ses représentants dans cette région du fait de la forte implication du Colonel Kadhafi.

Avec l'affaiblissement croissant de l'autorité du pouvoir central au nord Mali, l'insécurité gagne du terrain et renforce le sentiment d'abandon chez les communautés touarègues, le président Toumani TOURE ayant abandonné cette région au profit des salafistes algériens, des milices touarègues et arabes qui y imposent leur autorité. Selon Emmanuel GREGOIRE, « l'implantation de ces salafistes algériens dans le septentrion malien il y a dix ans bénéficia de la passivité du président Amadou Toumani Touré, alors qu'ils auraient probablement pu être aisément repoussés car peu nombreux (300 à 500 hommes) »³⁹.

La somme de toutes les frustrations sociales et politiques nourrit l'insurrection de l'Alliance Touaregs du Nord Mali pour le Changement (ATNMC) de 2011.

³⁸ La Ligue Populaire et Sociale des Tribus du « Grand Sahara » a été créée le 11 avril 2006 à Tombouctou (Mali) sur l'initiative du "guide" libyen Mouammar Kadhafi, avec pour siège Syrte (Libye). Elle œuvre pour la réalisation du développement et à l'amélioration des conditions de vie sociale des communautés qui peuplent cette région du Sahara. La Ligue se fonde sur les liens sociaux et culturels des populations de la région et comprend 21 Etats (Mali, Somalie, Tanzanie, Ethiopie, Irak, Syrie, Burkina Faso, Niger, Sénégal, Djibouti, Libye, Soudan, etc.). Pour plus d'informations, consulter www.menaka.info/Ligue%2520des%2520...

³⁹ Emmanuel GREGOIRE, « Islamistes et rebelles touaregs maliens : alliances, rivalités et ruptures », *EchoGéo* [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 03 juillet 2013, consulté le 25 février 2014. URL : <http://echogeo.revues.org/13466> ; DOI :10.4000/echogeo.13466

II. Les conséquences de l'implosion de la Libye et la question targuie

De nombreux observateurs s'accordent à voir dans la crise malienne actuelle un effet de l'intervention occidentale de 2011 en Libye. Un diplomate français va même plus loin en déclarant ceci : « ceux qui ont pris la décision de bombarder Kadhafi n'avaient pas la moindre idée des conséquences que cela pourrait avoir au Sud »⁴⁰. En effet, à la suite de la chute du pouvoir du colonel Kadhafi, les problèmes sécuritaires du nord Mali s'accroissent (A) avec des revendications séparatistes touarègues couplées de mouvements islamistes radicaux (B).

A. Les conséquences sécuritaires au nord Mali

Après la chute du ‘guide libyen’, le Sahel plonge dans une zone de turbulence géopolitique. En effet, le colonel Mouammar Kadhafi, pendant son règne de quarante-deux (42) ans a été un facteur de stabilité dans la région du Sahel. Il collaborait efficacement avec les Occidentaux et ses voisins dans la lutte contre le terrorisme car ayant accès à des informations de première main.

Certes, un partenaire difficile à gérer mais un allié précieux car Kadhafi avait réussi à ‘acheter’ la loyauté des Touaregs et des diverses tribus du désert grâce à ses pétrodollars. La Libye a été une importante terre d'immigration pour l'Afrique subsaharienne. Plus d'un million (1.000.000) de Subsahariens y travaillaient. Aussi ce pays a-t-il servi à freiner l'immigration avec l'aide des pays européens dans le cadre d'une coopération intégrant les pays riverains de la Méditerranée (exemple : la coopération multilatérale avec l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, ou Frontex, devenue opérationnelle en octobre 2005 ; la coopération bilatérale avec l'Italie). En outre, le ‘guide’ libyen a œuvré à une politique intégrationniste par la création en février 1998 de la Communauté des États Sahélo-sahariens (CEN-SAD) dont l'objectif est la promotion d'une union économique, du développement et de l'investissement dans tous les domaines, mais aussi la lutte contre le grand banditisme et les trafics en tout genre.

⁴⁰ “Mali : Eviter l'escalade”, International Crisis Group, 18 juillet 2012, p. 9, cité par Patrice GOURDIN, dans “Géopolitique du Mali : un Etat failli ?”, 23 septembre 2012 consultable sur <http://www.diploweb.com/Geopolitique-du-Mali-un-Etat.html>

Avec la mort du colonel Kadhafi au printemps 2011, « la région a été transformée en poudrière »⁴¹. La fin du régime Kadhafi précipita le retour au Mali de ceux qu'on appela les "revenants", ex-rebelles touaregs des années 1990 recrutés dans l'armée libyenne (des soldats de la Légion Islamique dont les estimations varient de quelques centaines à quelques milliers), lourdement équipés grâce au pillage des stocks d'armes libyens. « Sur les trois grandes tribus touarègues arrivées de Libye, les Inghad, Ifoghas et Chamanamasse, seules les Inghad ont donné suite à l'appel des autorités maliennes. Les autres se sont positionnées dans les montagnes de Kidal avec leurs armes. Fin octobre 2011, ils créent le « Mouvement national de libération de l'Azawad » (MNLA) pour construire ce qu'ils appellent le Kel-Tamasheq (la terre des Touaregs) »⁴².

Ce retour massif des combattants touaregs présents en Libye constitua un facteur aggravant de l'instabilité des régions nord du Mali, car il favorise la naissance et une meilleure organisation de nouveaux mouvements touaregs, dont l'« offensive sur les positions de l'Armée malienne va entraîner l'implosion de l'Etat malien »⁴³. Il s'agira du MNLA, de Ansar Eddine, du MUJAO, du MIA, du MAA, du HCUA et du CPA. (*Voir Fig. n°1, p.41*).

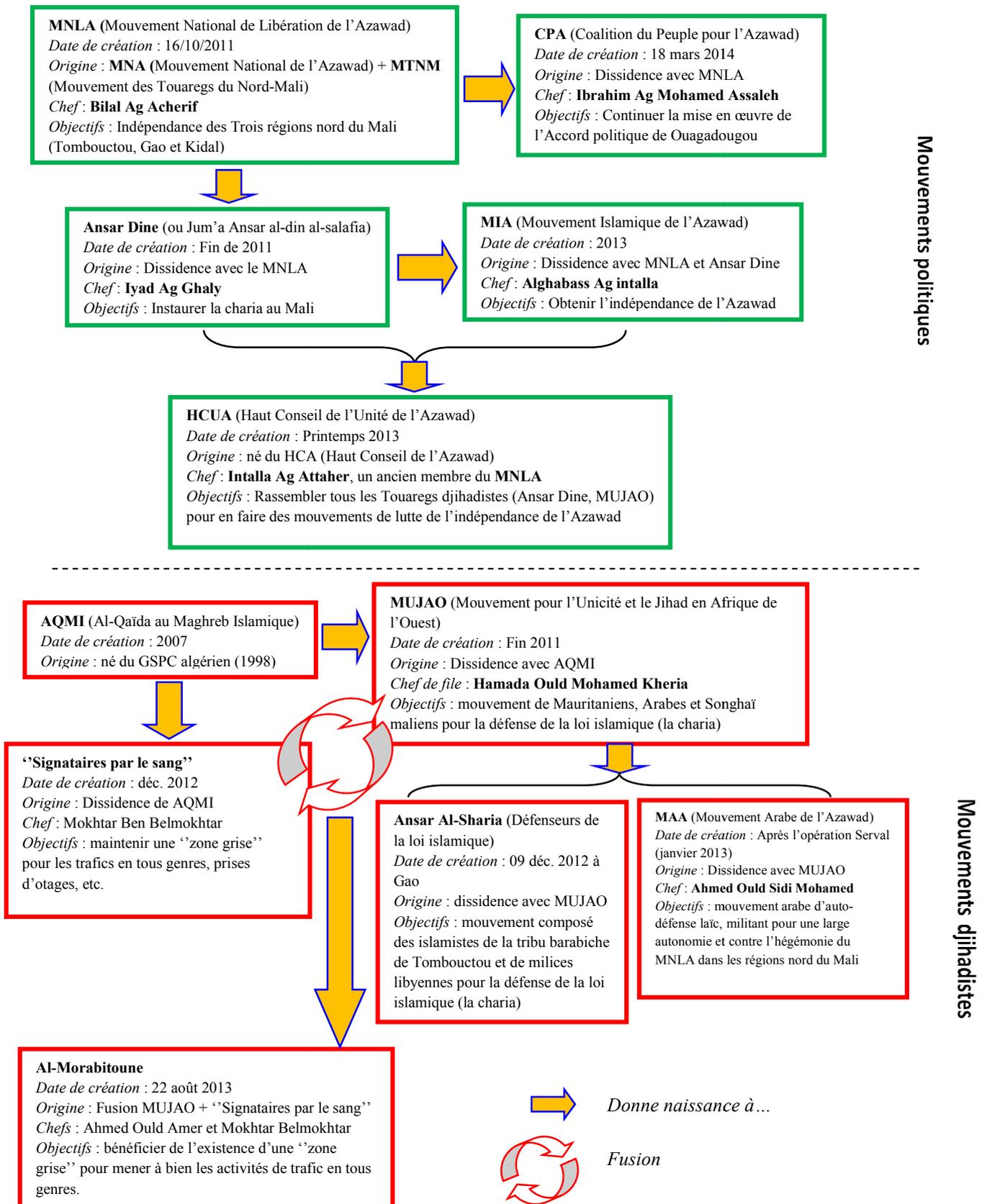
Le vide sécuritaire né de la désorganisation de l'espace sahélo-saharien après Kadhafi, et la défaillance sécuritaire de l'Etat malien favorisent la montée en puissance des mouvements jihadistes dans le nord Mali.

⁴¹ Propos du chef de la diplomatie nigérienne, Mohamed Bazoum à l'ouverture de la conférence internationale sur la sécurité dans les pays du Sahel tenue à Alger les 7 et 8 septembre 2011.

⁴² Pascal CHAIGNEAU, "Les conséquences africaines du conflit libyen - L'analyse géopolitique de Pascal Chaigneau", 20 juillet 2012, sur http://www.carnetsdubusiness.com/Les-consequences-africaines-du-conflit-libyen_a455.html, consulté le 24/10/12

⁴³ Julia DUFOUR, "Mouvement Nationale de Libération de l'AZAWAD-Fiche documentaire", in *Note d'analyse du GRIP*, 22 mai 2012, p. 3, consultable sur <http://grip.org/en/node/92>, consulté le 28/12/12

Fig. n° 1 : Les mouvements rebelles sur le théâtre malien avant et après l'Opération Serval



Source des données : ADAMA TRAORE

Dessin : R. TIEGNON, mars 2014

B. Les revendications séparatistes touarègues et l'avènement des mouvements islamistes radicaux

Le MNLA né en 2011 est un mouvement laïc dont l'objectif est la création d'un Etat targui dans le nord. Profitant de la situation délétaire au nord Mali et à Bamako, suite au prononciamento du capitaine Amadou Haya SANOGO⁴⁴, les rebelles touaregs et des groupes islamistes lancent une guerre éclair et s'emparent en trois (03) jours de Kidal, Gao et Tombouctou (30, 31 mars et 1^{er} avril 2012).

La coalition de ces différents mouvements rebelles aux objectifs différents fait désormais du nord Mali, une région tiraillée entre séparatisme targui et rébellion islamiste.

Rappelons qu'en janvier 2007, le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC)⁴⁵ troque son intitulé contre celui d'Al-Qaïda pour le Maghreb islamique (AQMI). En intégrant « officiellement » Al-Qaïda dont il devient un franchisé en janvier 2007, AQMI insuffle au Jihad dans le Maghreb une nouvelle dimension, doctrine et un nouveau mode d'action. Pour compenser ses revers militaires dans le nord de l'Algérie, une frange d'AQMI se replia sur le flanc sud du pays et au Sahel malien. Sous son contrôle, AQMI a des sous-franchisés comme Ansar Eddine, MUJAO, Ansar Al Charia. AQMI et ses différents sous-franchisés poursuivent des objectifs probablement différents de ceux des mouvements séparatistes touaregs. Abondant dans ce sens, Alain CHOUET disait ceci : « AQMI, c'est une composante islamiste, une composante banditisme, une composante trafics et une composante mercenaires »⁴⁶. L'objectif de AQMI n'était pas de conquérir le pouvoir d'État des pays subsahariens, mais d'instaurer une zone de non droit pour se livrer en toute impunité à toutes sortes de trafics, d'appliquer la charia dans toute la bande sahélo-saharienne et d'étendre son influence en constituant un émirat doté d'un immense territoire couvrant une large partie de

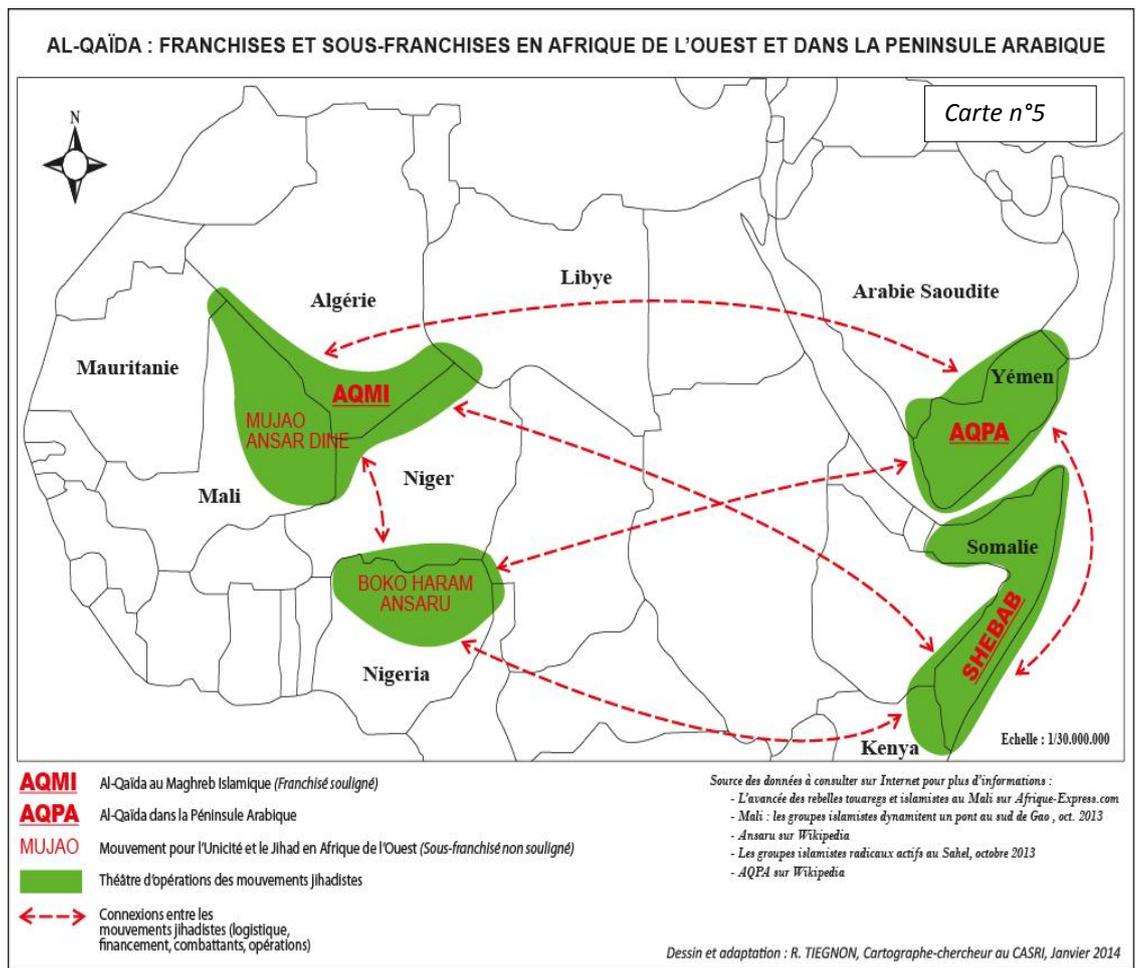
⁴⁴ Le capitaine Amadou Haya SANOGO est le chef du Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État, le nom officiel de la junte qui a renversé le président Amadou Toumani TOURE en mars 2012.

⁴⁵ En 1998 naît le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) en Algérie. L'affiliation du GSPC à la centrale terroriste Al-Qaïda est confirmée en septembre 2006 par Ayman al-Zawahari, l'un des principaux lieutenants d'Oussama Ben Laden. Pour plus d'informations sur GSPC, AQMI et ses franchisés, lire Atman TAZAGHART, AQMI, enquête sur les héritiers de Ben Laden au Maghreb et en Europe, Paris, éd. Jean Picollec, 2011, 240 p.

⁴⁶ Interview accordée par M. Alain CHOUET à RFI le 30 septembre 2010, cité par Mehdi Taje in " La réalité de la menace de AQMI à l'aune des révolutions démocratiques au Maghreb", p.9, sur http://www.strategicsinternational.com/32_..., consulté le 04/03/2014

l'extrême sud-ouest algérien, du nord de la Mauritanie, du Mali et du Niger jusqu'aux confins du lac Tchad.

Quant au MUJAO, il s'adonnait aux rapt d'Occidentaux, au trafic d'armes et de drogue, aux nombreuses exactions sur les populations locales (région de Gao). Ce mouvement était à la fois islamiste et anti-touareg ou anti-MNLA. La destruction des monuments (Mausolées musulmans) le 1^{er} juillet 2012 sera du ressort de Ansar Eddine dans la région de Tombouctou. Ce mouvement voulait aussi créer par la lutte armée un État islamique appliquant la charia. (Voir carte n°5, ci-dessous).



Début avril 2012, le MNLA est combattu par les autres mouvements rebelles et chassé des régions nord du Mali. Les islamistes armés du Mouvement Ansar Eddine soutenus par des éléments d'AQMI contrôlent plusieurs localités du nord Mali dont Gao, Tombouctou. Au sujet de l'occupation des villes du nord par les mouvements islamistes après la débâcle du MNLA, Saliou THIAM, fonctionnaire à la Direction régionale du Trésor de Tombouctou, après un

jour d'occupation de sa ville par les rebelles, disait ceci : « la ville de Tombouctou a passé sa première nuit d'application de la loi islamique »⁴⁷.

A la suite de la démission du président Amadou Toumani TOURE le 08 avril 2012, une période de transition est assurée par le président de l'Assemblée nationale, monsieur Dioncounda TRAORE à partir du 12 avril 2012 jusqu'aux élections de juillet 2013.

Au terme de cette deuxième partie de notre étude, nous retenons que les mesures du Pacte national du 11 avril 1992 n'ont pas été appliquées avec diligence par les autorités politiques maliennes. En outre l'intervention de la coalition militaire occidentale en Libye au printemps 2011 a eu des conséquences sécuritaires désastreuses dans la bande sahélo-saharienne dont le Mali sera victime. Et c'est la combinaison de tous ces facteurs ci-dessus énumérés qui va exacerber les velléités insurrectionnelles des Touaregs avec une nouvelle donne : la menace islamiste.

Face à ce péril islamiste qui gagnait du terrain, le président intérimaire Dioncounda TRAORE demande le soutien de la "Communauté internationale" pour recouvrer l'intégrité physique de tout le territoire malien⁴⁸. Grâce à l'Opération Serval aidée de certaines forces africaines (surtout les Tchadiens), une offensive toute aussi foudroyante est menée. Elle permet de stopper les terroristes et djihadistes en janvier-février 2013. La souveraineté de l'État malien sur l'ensemble du territoire national à l'exception de la région de Kidal est rétablie.

Cependant, sans le retour effectif de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et le désarmement des rebelles touaregs dans la région de Kidal, le président par intérim sous la pression de la "communauté internationale" organise l'élection présidentielle de juillet-août 2013 qui portera au pouvoir Ibrahim Boubacar KEITA.

Par ailleurs, la demande de soutien de la "communauté internationale" formulée par Dioncounda TRAORE bien avant l'élection présidentielle montrait que la sécurité et la stabilité du pays n'étaient pas l'affaire des seuls Maliens, mais aussi celle des autres acteurs de la société internationale, tant au plan régional, continental qu'international.

⁴⁷AFP, "Mali: les islamistes prennent le dessus au Nord, la junte sous embargo" publié le 03/04/2012 sur http://www.lepoint.fr/monde/mali-les-islamistes-prennent-le-dessus-au-nord-la-junte-sous-embargo-03-04-2012-1447929_24.php, consulté le 20/09/2012

⁴⁸ Voir en Annexe 3.2, les Résolutions, les correspondances relatives à l'intervention au Mali.

PARTIE III :

**CRITIQUES DES APPROCHES POLITICO-DIPLOMATIQUES
DE LA QUESTION TARGUIE ET RECOMMANDATIONS**

A cause de la fragilité de l'Etat malien, des ‘zones grises’ ont pu se constituer dans sa partie septentrionale où l'Etat n'a aucun contrôle. C'est sur cet espace géographique que vont prospérer des menaces comme le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogue et le commerce illicite. Pour éviter que le nord Mali ne devienne un ‘incubateur’ des mouvements terroristes, il a fallu une intervention armée internationale avec en première ligne la France. Cela n'a pas pour autant résolu le problème de fond : la question targuie.

Dans cette dernière partie de notre travail, il sera question de critiquer les différentes approches politico-diplomatiques des différents acteurs régionaux et extra-régionaux dans le processus de résolution de la question targuie au Mali (**Chapitre I**) depuis janvier 2012, puis de faire des recommandations en vue d'une résolution durable du problème targui (**Chapitre II**).

CHAPITRE I : LES CRITIQUES DES APPROCHES POLITICO-DIPLOMATIQUES DE LA RESOLUTION DE LA QUESTION TARGUIE

A la suite de l'éclatement de la nième insurrection targuie en janvier 2012, qui affecte jusqu'à nos jours la partie nord du Mali, des efforts soutenus sont déployés, tant au niveau régional, continental, qu'international, en vue de lui trouver une solution durable. Ainsi, dans ce chapitre, porterons-nous nos critiques sur l'action des acteurs tant régionaux (I) qu'extra-régionaux (II). Cette réflexion commence en janvier 2012 avec la dernière insurrection targuie.

I. Critiques de l'action des acteurs régionaux

Dans cette partie, nous analyserons l'action de la CEDEAO (A) du CEMOC (B), et celle des pays du champ (C).

A. La CEDEAO

1. Etat des lieux

A la suite du pronunciamiento du 22 mars 2012, un groupe de soldats se réclamant du Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'Etat (CNRDRE) prend le pouvoir et annonce la suspension de la Constitution. Face à cette situation, la CEDEAO mènera diverses actions :

❖ Au plan institutionnel : rétablir l'ordre constitutionnel

Face au coup d'Etat, la CEDEAO se réunit d'urgence au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement le 27 mars à Abidjan (Côte d'Ivoire). Le communiqué final de cette réunion exige du CNRDRE le retour immédiat à l'ordre constitutionnel, mandate le président du Burkina Faso Blaise COMPAORE pour conduire une médiation et décide de l'envoi à Bamako d'une délégation composée de six (06) chefs d'Etat⁴⁹ pour porter le message de l'organisation aux nouvelles autorités de fait, et discuter des modalités concrètes d'une « normalisation constitutionnelle ». Cette délégation n'a pu atterrir dans la capitale malienne et n'a pu par conséquent rencontrer les responsables de la junte.

⁴⁹Il s'agit des présidents Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) qui exerce la présidence tournante de la CEDEAO, Blaise Compaoré (Burkina Faso), Boni Yayi (Bénin), Ellen Johnson Sirleaf (Liberia), Goodluck Jonathan (Nigeria) et Mahamadou Issoufou (Niger).

De retour à Abidjan, « les chefs d'Etat ont décidé de l'application d'un vaste arsenal de sanctions politiques, diplomatiques, économiques et financières contre le Mali tant qu'il sera dirigé par la junte. Ces sanctions drastiques incluaient la fermeture des frontières des Etats membres de la CEDEAO avec le Mali, [...], ainsi que le gel des comptes de l'Etat à la Banque centrale régionale »⁵⁰.

Sous la pression des sanctions de la CEDEAO, la junte accepte de signer un Accord-cadre le 07 avril 2012, dont le contenu prévoyait entre autres : la démission du président de la République (Article 1^{er}) ; le président du CNRDRE déclenche le processus de la mise en œuvre de l'article 36 de la Constitution⁵¹ du 25 février 1992 (Article 2) ; le président de l'Assemblée nationale et le premier ministre saisissent la Cour constitutionnelle de cette démission pour faire constater la vacance du pouvoir... (Article 3) ; une loi d'amnistie générale au profit des membres du CNRDRE et de leurs associés est prise (Article 7a)⁵².

Désigné médiateur le président burkinabé Blaise COMPAORE sera chargé « d'établir des contacts avec toutes les parties concernées en vue de les engager dans un dialogue fructueux pour le rétablissement de la paix dans le pays ». Après des mesures contraignantes, la CEDEAO réussit à rétablir l'ordre constitutionnel, et entreprend alors un processus de sortie de crise avec les autorités transitionnelles.

Dans le souci de rétablir le dialogue, puis la paix, le médiateur Blaise COMPAORE initie le 18 juin 2013, l'Accord politique de Ouagadougou, signé entre le Gouvernement d'union nationale de transition de la République du Mali, d'une part, et la Coordination du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et du Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) d'autre part⁵³.

⁵⁰ "Mali : éviter l'escalade", Rapport Afrique de Crisis Group N°189, 18 juillet 2012, p.23, consultable sur www.crisisgroup.org/~media/Files/a..., consulté le 06/03/2014

⁵¹ L'article 36 de la Constitution malienne du 25 février 1992 stipule : « Lorsque le Président de la République est empêché de façon temporaire de remplir ses fonctions, ses pouvoirs sont provisoirement exercés par le Premier Ministre. En cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit ou d'empêchement absolu ou définitif constaté par la Cour Constitutionnelle saisie par le Président de l'Assemblée Nationale et le Premier Ministre, les fonctions du Président de la République sont exercées par le Président de l'Assemblée Nationale. Il est procédé à l'élection d'un nouveau Président pour une nouvelle période de cinq ans. L'élection du nouveau Président a lieu vingt et un jours au moins et quarante jours au plus après constatation officielle de la vacance ou du caractère définitif de l'empêchement. Dans tous les cas d'empêchement ou de vacance, il peut être fait application des articles 38, 41, 42 et 50 de la présente Constitution ».

⁵² Pour plus d'informations relatives à l'Accord-cadre sur la transition malienne, voir www.abidjandirect.net/index2.php%3F..., consulté le 07/03/2014

⁵³ Lire en Annexe 3.3, le contenu de l'Accord.

❖ **Au plan sécuritaire**

Préoccupés par les défis sécuritaires auxquels est confronté l'Etat malien, les pays membres de la CEDEAO à la suite du mini-sommet d'urgence du 29 mars 2012 à Abidjan, confirment la décision d'autoriser la montée en puissance de la Force en attente de la CEDEAO⁵⁴ pour parer à toutes éventualités.

Au sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO le 11 novembre 2012 à Abuja (Nigeria), convoqué à l'effet d'évaluer les dernières évolutions des défis sécuritaires et institutionnelles inhérents au processus de transition au Mali et en Guinée-Bissau, à propos du Mali, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement préconise « l'usage de la force contre les réseaux terroristes et de criminalité transnationale qui menacent la paix et la sécurité internationales. La Conférence se félicite de l'adoption de la Résolution 2071 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) en date du 12 octobre 2012 comme une étape importante dans les efforts internationaux visant à résoudre les crises sécuritaires et institutionnelles au Mali. Elle se félicite également de l'adoption du Concept Stratégique pour la résolution des crises au Mali au cours de la seconde réunion du Groupe d'appui et de suivi sur la situation au Mali, tenue le 19 octobre 2012, ainsi que de l'approbation du Concept par le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, le 24 octobre 2012. Le Sommet décide d'adopter le Concept harmonisé des Opérations pour le déploiement de la Force Internationale conduite par l'Afrique puis demande au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine d'entériner ledit concept et d'en assurer la transmission et celle du Concept Stratégique au Secrétaire Général des Nations Unies dans les délais prescrits par la Résolution 2071. Le Sommet exhorte le Conseil de Sécurité des Nations Unies à procéder à l'examen diligent de ce Concept en vue d'autoriser, le déploiement de la Force militaire internationale au Mali conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies »(*)⁵⁵.

A la suite des efforts de la CEDEAO, l'ONU par la Résolution 2085 du Conseil de sécurité en date du 20 décembre 2012 autorise le déploiement sous conduite africaine d'une Mission internationale de soutien au Mali (MISMA). Cette mission doit aider à « reconstituer la capacité des forces armées maliennes » pour permettre aux autorités de reprendre le

⁵⁴ La Force en attente de la CEDEAO fait partie des cinq Forces africaines en attente (FAA) qui sont : SADCBRIG (Brigade de la CER d'Afrique australe), EASBRIG (Brigade de la CER d'Afrique de l'est), ECOBRIG (Brigade de la CER d'Afrique de l'ouest), ECCASBRIG ou FOMAC (Brigade de la CER d'Afrique centrale), NARC (Capacité Régionale d'Afrique du Nord, composée de : Algérie, Egypte, Libye, Mauritanie, Sahara occidental, Tunisie).

⁵⁵ (*) Ce passage s'est largement inspiré du Communiqué final de la Session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO tenue à Abuja le 11 novembre 2012, en ses points 2, 7, 8, 9.

contrôle des zones du nord de son territoire, tout en préservant la population civile, soutenir l'armée malienne afin de déloger les groupes islamistes.

Cependant une offensive inattendue des rebelles djihadistes entraîne l'engagement immédiat de la France, et précipite le déploiement des force de la CEDEAO.

Le contingent annoncé passe de 3.300 à 5.700, le 26 janvier 2013. Et avec les forces tchadiennes et hors Afrique de l'Ouest, il sera estimé entre 7.700 et 8.000 militaires africains.

Faute de moyens financiers et logistiques, la MISMA se place sous mandat onusien et devient la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à partir du 1^{er} juillet 2013.

2. Les critiques des actions de la CEDEAO

C'est au nom du *Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*⁵⁶ signé le 10 décembre 1999 à Lomé que la CEDEAO est intervenue dans la recherche de solution au conflit malien.

Malgré l'existence de cette disposition, la réaction de la CEDEAO à notre avis est restée molle. En effet, au nom du Protocole dont il fait mention ci-dessus, la CEDEAO aurait dû rentrer en action aussitôt à la suite de la « délégation de médiateurs des différents pays membres de la CEDEAO [...] qui s'est rendue au Mali pour s'enquérir du dossier de la situation qui prévaut au nord du pays »⁵⁷. Ce manque de promptitude pourrait expliquer le dilemme de la CEDEAO, « d'autant plus que deux crises simultanées se déroulaient : la confiscation du pouvoir politique à Bamako par la junte et la déclaration d'indépendance de l'Etat de l'Azawad par le MNLA, une atteinte à la souveraineté d'un membre de la Cedeao »⁵⁸.

Par ailleurs, pour beaucoup d'observateurs et de diplomates, la médiation burkinabée dans la crise malienne est jugée largement négative. En effet, le choix de faire de Amadou Haya Sanogo un interlocuteur quasi exclusif, la co-signature de l'Accord-cadre du 6 avril qui a fait du médiateur une partie prenante à la mise en place des organes de transition, la nomination du Premier ministre et du gouvernement sans consultation des forces politiques dominantes

⁵⁶Pour plus d'informations, lire le *Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO* sur <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/716/pdf.do>.

⁵⁷ Cette délégation se rendit au Mali le 23 février 2012. Pour plus d'informations lire "La crise au Mali : Les limites et faiblesses de la CEDEAO", consultable sur http://www.sudonline.sn/la-crise-au-mali--les-limites-et-faiblesses-de-la-cedeao_a_10871.html, consulté le 12/03/2014

⁵⁸ International Crisis group, "Mali : Eviter l'escalade", Rapport Afrique n°189, 18 juillet 2012, p.24

du Mali, et enfin l'attribution du statut d'ancien président au chef de la junte. Il est difficile de ne pas adhérer aux critiques fortes sur l'action de la CEDEAO. Comme souvent, l'organisation a été ferme et claire sur le refus de rupture de l'ordre constitutionnel, et elle a même pris des mesures très dures, jusqu'à l'embargo total, qui ont choqué une partie des Maliens mais étaient cohérentes avec les principes énoncés et l'objectif de pression maximale sur la junte. Mais dès lors qu'un médiateur a été désigné, la CEDEAO a donné le sentiment de lui accorder toute latitude pour conduire les négociations. Si le président en exercice de la CEDEAO, l'ivoirien Ouattara, avait aussi dépêché son ministre de l'Intégration régionale, Adama Bictogo, pour épauler le ministre burkinabè, c'est bien ce dernier qui avait la haute main sur les négociations à Bamako. Selon plusieurs sources, le sommet des chefs d'Etat du 26 avril a été marqué par l'affichage de différences d'appréciation sur la médiation qui ont persisté depuis lors. Le président du Nigeria, Goodluck Jonathan, se joindra désormais aux efforts du médiateur Compaoré, ce qui révèle une volonté d'encadrer davantage les initiatives individuelles du Burkina Faso. En outre, l'annonce de la composition du gouvernement le 25 avril, où figure notamment au poste stratégique de ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères le malien Sadio Lamine Sow, discret conseiller spécial du président Compaoré établi à Ouagadougou depuis trois décennies, a renforcé le sentiment d'une influence disproportionnée du médiateur sur la transition malienne.

Toutes ces raisons feront dire à plus d'un observateur que cette médiation a été chaotique et unilatérale⁵⁹(*).

Il faudra ajouter à tout cela, que dès le début de la crise, la CEDEAO a d'abord privilégié le rétablissement de l'ordre constitutionnel, certes ce qui était une bonne chose, mais cela a conforté l'insurrection targuie de 2012 dans sa position. Par ailleurs, cette Communauté a minimisé le rôle des 'pays du champ' surtout l'Algérie et la Mauritanie⁶⁰ qui restaient déterminants dans la recherche de la solution à la crise malienne. La CEDEAO était aussi confrontée à des contraintes logistiques et financières, qui rendaient impossible tout déploiement en l'absence d'un soutien international.

⁵⁹ (*) Cette partie du travail s'est largement inspiré de International Crisis Group, Mali : Eviter l'escalade", *Op cit.*, pp.25-26

⁶⁰ « La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (CEDEAO) prend de gros risques si elle s'engage sur une voie militaire au Mali, sans un accompagnement diplomatique de l'Algérie et de la Mauritanie » affirme Gilles YABI, chercheur pour 'International Crisis Group' (ICG) en Afrique de l'ouest sur http://ipsinternational.org/fr/_note.asp?idnews=7150, consulté le 20/03/2014.

B. Le CEMOC

1. Etat des lieux

Le Comité d'État-major Opérationnel Conjoint (CEMOC) a été créé le 21 avril 2010. Il est basé à Tamanrasset dans le Sud algérien. S'y sont associés l'Algérie, le Mali, le Niger et la Mauritanie. Il s'agit d'une structure militaire d'état-major regroupant des forces armées de plusieurs pays du Sahel sous l'égide de l'Algérie pour « *mener des opérations de localisation et de destruction des groupes terroristes* ».

Ce dispositif militaire a brillé par son inaction et une absence totale dans la dernière insurrection targuie au Mali.

2. Les critiques

L'inaction de cette structure militaire peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- Une insuffisance de logistique et une absence de troupes. Seule l'Algérie parmi les quatre (04) pays du CEMOC est mieux outillée en la matière ;
- Le CEMOC est une initiative algérienne anti-française, l'Algérie voulant sortir les pays du Sahel de l'influence politique, économique et militaire de la France. Cette position n'est pas faite pour encourager la France à aider les pays du CEMOC ;
- Pour beaucoup d'observateurs, les services algériens seraient très compromis dans la manipulation des groupes terroristes qui sévissent dans la zone sahélo-saharienne si tant est que AQMI qui est présenté comme l'adversaire du CEMOC est né du GSPC, lui même le successeur du GIA.

Au vu de ce qui précède, le CEMOC est considéré comme une "coquille vide", car censé intervenir dans de telle situation, cette structure militaire a montré qu'elle n'est pas opérationnelle. Et l'Algérie, dans sa logique de puissance régionale, a voulu toujours éviter les projets hégémoniques de certaines puissances telles que les Etats-Unis (avec AFRICOM) et la France. A cet égard GOURDIN écrit : « [...] la responsabilité principale de ce manque de coordination semble incomber à l'Algérie, [...] qui est dans une logique de puissance régionale [...] [et] qui souhaitait exercer le rôle dirigeant à l'intérieur du CEMOC et de toutes

les structures de lutte contre le terrorisme et le crime organisé dans cette région Sahara-Sahel [...] »⁶¹.

C. Les ‘‘pays du champ’’ : Algérie, Mauritanie

Les ‘‘pays du champ’’ se composent de l’Algérie, du Mali, de la Mauritanie et du Niger. Nous en étudierons ici deux (02) dont l’expérience en matière de lutte anti-terroriste et de moyens de pressions restent déterminants sur les groupes armés. Il s’agit de l’Algérie et de la Mauritanie.

1. Etat des lieux

L’engagement de l’Algérie et de la Mauritanie dans la recherche des solutions à la dernière insurrection touarègue reste ambigu et réservé. Ce comportement de ces deux (02) ‘‘pays du champ’’ est-il du fait de la CEDEAO, qui dans sa recherche de solutions n’a pas jugé opportun de les y associer, ou est-ce du fait des raisons propres à ces pays ?

Pour notre part, il faut reconnaître que ces deux pays restent ‘‘incontournables’’ dans la recherche de solutions aux insurrections touarègues de façon durable. D’ailleurs à propos de l’Algérie, le message de la secrétaire d’État américaine Hillary Clinton, en visite à Alger le lundi 29 octobre 2012, a été clair : sa « puissance militaire » et « sa capacité en matière de collecte de renseignements » sont telles que l’Algérie ne peut que jouer un rôle « central » dans la résolution de la crise au Mali⁶².

⁶¹Patrice GOURDIN, ‘‘Ecouter Mali : vers une intervention militaire ?’’, « Géopolitique, le débat »- Radio France Internationale du 4 novembre 2012, consultable sur : <http://www.rfi.fr/emission/20121104-1-mali-vers-une-intervention-militaire>, consulté le 25/12/12

⁶²‘‘Crise malienne : Hillary Clinton demande à Alger de soutenir une intervention militaire’’ in *Jeune Afrique* du 30/10/2012 sur <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20121030090243/>, consulté le 20/03/2014

2. Les critiques

Le comportement (non intervention, jeu ambigu malgré leur grande influence sur les groupes armés) des ‘pays du champ’ faisant l’objet de notre étude tient à des raisons plus personnelles qu’autres choses :

- Ces deux pays tirent les ficèles des mouvements rebelles. En effet, le MNLA a le soutien de la Mauritanie où il a installé son bureau politique. Quant à l’Algérie, elle abrite une grande majorité de Touaregs membres des mouvements rebelles.
- Les deux pays apportent un appui logistique (véhicules, carburants) aux différents mouvements rebelles et sont de véritables zones de transit et de repli. A cet effet, l’ex-député de Gao et ancien vice président de l’Assemblée nationale du Mali Assarid Ag Imbarcaouane affirmait que : « le territoire algérien sert de base arrière aux rebelles pour attaquer le Mali... L’Algérie a une fois refusé d’approvisionner en vivres les soldats maliens pris dans l’état des rebelles... »⁶³ ;
- L’Algérie qui abrite une forte communauté de Touaregs (plus de 50.000 personnes) à sa frontière sud avec le Mali juge son intervention inopportune de peur de se mettre à dos sa propre communauté targuie. Elle a aussi peur de susciter des velléités sécessionnistes de ses propres Touaregs qui vivent dans le sud algérien et partagent beaucoup de choses avec les Touaregs de Kidal ;
- La Mauritanie à majorité arabe se réserve d’intervenir au nord Mali de peur des représailles sur la population arabe vivant au Mali.

Au vu de toutes ces stratégies d’influence des deux (02) ‘pays du champ’, il est fort aisé de comprendre leur comportement réservé et ambigu dans la dernière crise targuie au nord Mali.

⁶³ “Crise malienne : Assarid Ag Imbarcaouane réticent avec la médiation de l’Algérie” consultable sur maliactu.info, <http://www.maliactu.info/crise-malienne/crise-malienne-assarid-ag-imbarcaouane-reticent-avec-la-mediation-de-lalgerie>, consulté le 20/03/2014

II. Critiques de l'action des acteurs extra-régionaux

Depuis l'éclatement du conflit qui affecte la partie nord du Mali en janvier 2012 et de la crise institutionnelle née du coup d'état du 22 mars 2012, des efforts ont été déployés.

Il s'agira dans cette partie d'étudier l'action des acteurs extra-régionaux que sont les organisations (UA, UE, ONU) (A) et la France (B).

A. L'action des organisations : UA, UE, ONU

1. L'UA : Etat des lieux et critiques

a. Etat des lieux

Suite à la crise du nord Mali de janvier 2012 et au pronunciamiento du 22 mars 2012, l'UA a apporté son soutien à la CEDEAO en vue du déploiement d'une mission de stabilisation dans ce pays. Ainsi, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, en sa 323^{ème} réunion tenue à New York, le 12 juin 2012, a autorisé la CEDEAO, en collaboration, avec les "pays du champ", à mettre en place les dispositifs sécuritaires et militaires requis, pour :

- assurer la sécurité des institutions de la Transition ;
- restructurer et réorganiser les forces maliennes de sécurité et de défense ;
- restaurer l'autorité de l'État sur la partie nord du pays et lutter contre les réseaux terroristes et criminels opérant dans la région.

Par ailleurs, le CPS a prié le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) d'entériner le déploiement envisagé d'une force de stabilisation de la CEDEAO. Le CPS a également demandé aux Commissions de l'UA et de la CEDEAO, avec le soutien des Nations unies, de l'UE et d'autres partenaires, et en consultation avec tous les pays voisins du Mali, de finaliser rapidement le travail déjà entamé en ce qui concerne la définition précise du mandat et l'élaboration du Concept d'opération (CONOPS) de la force de stabilisation envisagée⁶⁴ (*).

En outre pour la mise en place de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), l'Union africaine (UA) a alloué un montant de 50 millions de dollars⁶⁵.

⁶⁴ (*) Cette partie du travail s'est largement inspiré de "Concept stratégique pour la résolution des crises que connaît le Mali" à lire sur <http://www.peaceau.org/uploads/cps.concept.stratégique.pdf>, consulté le 15/02/2014

⁶⁵ Cette information a été donnée par Madame Dlamini Zuma, présidente de la Commission de l'UA (depuis le 15 octobre 2012) lors de la Conférence des donateurs pour le Mali le 15 mai 2013 à Bruxelles.

b. Critiques

Malgré les efforts louables de l'organisation panafricaine depuis l'éclatement de la crise malienne, de nombreuses observations sont à faire :

- L'UA n'a pas parlé d'une même voix contre une intervention militaire extérieure en Libye du 19 mars au 31 octobre 2011 conformément à la Résolution 1973⁶⁶. En effet, la position de l'UA prise le 10 mars 2011 n'a pas été respectée par tous les pays membres⁶⁷. Cette position « indiquait clairement⁶⁸ que nous ne sommes pas pour une intervention militaire extérieure » disait Jean Ping alors président de la Commission de l'UA, lors d'une interview accordée à Radio France Inter (RFI)⁶⁸. Cette coalition des forces occidentales a occasionné l'implosion de la Libye et par conséquent la crise au nord Mali ;
- A la suite de l'implosion de la Libye avec son corollaire de mouvements rebelles et de dissémination d'armes dans le Sahel, l'UA ne s'est pas donnée les moyens pour promptement activer les forces en attente que sont la Capacité Régionale de l'Afrique du Nord (NARC) et la Brigade Ouest-Africaine (ECOBRI), proches du champ de théâtre.

2. L'UE : Etat des lieux et critiques

a. Etat des lieux

Consciente de la complémentarité sécurité-développement, l'UE concluait déjà en décembre 2007 avec l'UA « un partenariat stratégique » en vue d'entreprendre des programmes combinant la sécurité et le développement en Afrique. A cet égard, « elle affecta au Sahel pour la période 2008-2013, des crédits substantiels [de] 533 millions d'euros pour le seul Mali »⁶⁹.

⁶⁶ La Résolution 1973 du Conseil de Sécurité des Nations unies permettait aux pays qui le souhaitent de participer à une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Libye pour protéger la population civile et de « prendre des mesures nécessaires pour protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque en Jamahiriya arabe libyenne ». Pour plus d'informations, lire **Résolution 1973 du Conseil de sécurité des nations unies** sur fr.wikipedia.org/wiki/Résolution_1973_du_Conseil_de_sécurité_des_Nations_unies

⁶⁷ Trois membres du Conseil de sécurité de l'ONU à savoir l'Afrique du sud, le Nigeria et le Gabon ont voté pour une intervention extérieure. Pour eux (ces pays), ils « ont été obligés dans les circonstances de négociations et de recherche d'un consensus à voter oui », rapporte Jean Ping sur RFI le 24 mars 2011.

⁶⁸ Interview de Jean Ping, *Idem*.

⁶⁹ Patrice GOURDIN, « UE-Mali : Quelles leçons géopolitiques ? », sur www.diploweb.com>Union européenne>Institutions, consulté le 23/02/014

A la suite de l'éclatement de la dernière crise malienne, l'UE a préconisé un processus de dialogue inclusif entre toutes les parties pour éviter un enlèvement.

Toutefois, face à la défaite totale de l'armée malienne, l'UE s'est vue dans l'obligation de lui apporter son soutien technique et matériel. C'est dans cette perspective que le Conseil des Ministres des Affaires étrangères des 27 a décidé d'envoyer une mission militaire multinationale au Mali, le 17 janvier 2013. Baptisée "EUTM Mali" (European Union Training Mission Mali)⁷⁰ et présidée par le Général François LECOINTRE, cette mission aura pour objet de former et de conseiller l'armée malienne, elle ne sera pas impliquée dans les combats. Conformément à l'esprit de la Résolution 2085 (2012) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, l'Union Européenne lance à partir du 18 février 2013, la mission de formation militaire EUTM Mali pour une période de quinze (15) mois. Cette mission renforcera la capacité opérationnelle des forces armées maliennes.

b. Critiques

Vu la forte implication de l'UE dans les programmes de sécurité et de développement dans les régions nord du Mali, cette union ne s'est pas véritablement opposée à l'intervention d'une coalition armée internationale en Libye qui devait plonger toute la zone sahélo-saharienne ouest-africaine dans une insécurité.

La démarche de l'UE demeure paradoxale dans la recherche d'une solution à la crise malienne. En effet, pendant qu'elle prônait un dialogue inclusif de tous les acteurs impliqués dans la crise, elle aidait l'Armée malienne dans le cadre de l'EUTM Mali à mieux se réorganiser.

L'EUTM Mali initiée par l'UE va occasionner la révolte chez certains soldats maliens. En effet, des soldats de la nouvelle Armée malienne, précisément ceux du Bataillon "Waraba" de Koulikoro lors de la cérémonie de clôture de dix (10) semaines de formation ont manifesté leur mécontentement pour le paiement de leurs primes, car persuadés que

⁷⁰ EUTM Mali ou la Mission de formation de l'UE au Mali est une politique de l'UE décidée dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune approuvée par le Conseil de l'UE en plusieurs étapes. EUTM Mali repose sur deux piliers : une mission de formation des unités combattantes des Forces armées maliennes sur le camp d'entraînement de Koulikoro et une mission d'expertise et de conseil assurée par le détachement de liaison et d'expertise (ALTF), destiné à appuyer la réorganisation de l'Armée malienne. Pour plus d'informations sur EUTM Mali, consulter fr.wikipedia.org/wiki/Mission_de_formation_de_l'Union_européenne_au_Mali, consulté le 25/03/2014.

« leurs chefs avaient détourné l'argent investi par l'UE dans leur formation... Ils ont protesté pour obtenir le versement de leur prime »⁷¹. Cette réaction souligne ici le problème de la corruption et le manque de confiance envers la hiérarchie militaire qui ont toujours miné l'Armée malienne. Avec sa grande expérience en matière d'organisation, l'UE aurait dû éviter cette situation.

3. L'ONU : Etat des lieux et critiques

a. Etat des lieux

A la suite de l'éclatement de la crise de 2012, l'ONU adopte plusieurs Résolutions pour apporter des solutions.

- En effet, suite aux demandes de plus en plus pressantes de la CEDEAO, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte le 5 juillet 2012 la Résolution 2056. Cette résolution demande le rétablissement de l'ordre constitutionnel, le respect de l'intégrité territoriale du Mali, apporte un appui à la CEDEAO en matière de sécurité, soutient la lutte contre le terrorisme, appuie les efforts de médiation, etc.⁷²
- Quant à la Résolution 2071 (2012), elle soutient la formation d'un gouvernement d'unité nationale au Mali, invite les groupes rebelles maliens à rompre tout lien avec les organisations terroristes, notamment AQMI et les groupes qui leur sont affiliés, exhorte les autorités de transition maliennes, les groupes rebelles maliens et les représentants légitimes de la population locale du nord du Mali à entamer dès que possible, un processus de négociation crédible en vue d'une solution politique viable dans le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays, etc.⁷³
- La Résolution 2085(2012) met l'accent sur le processus politique, le dispositif de sécurité avec le déploiement au Mali de la MISMA⁷⁴.

⁷¹Pour plus d'informations sur la révolte du premier bataillon malien formée par l'UE dans le cadre de l'EUTM Mali, voir www.la-croix.com/Actualite/Monde/La-revolte-du-premier-bataillon-malien-forme-par-l-Union-europenne-2013-06-14-973562, consulté le 25/03/2014.

⁷² Pour plus d'informations, lire en Annexe 3.2, la Résolution 2056 (2012) de l'ONU.

⁷³ Pour plus d'informations, lire en Annexe 3.2, la Résolution 2071 (2012) de l'ONU.

⁷⁴ Pour plus de détails, lire en Annexe 3.2, la Résolution 2085 (2012) de l'ONU.

- La Résolution 2100 (2013) considérant que la situation au Mali constitue une menace contre la paix et la sécurité internationale, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies⁷⁵ décide de créer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), décide également que l'autorité de la MISMA sera transférée à la MINUSMA à compter du 1^{er} juillet 2013, date à laquelle la MINUSMA commencera à s'acquitter du mandat qui lui est confié⁷⁶.

Au vu de toutes ces résolutions, l'on retient que l'ONU a entériné les décisions des organisations régionale et continentale que sont la CEDEAO et l'UA. Décisions qui visaient le retour de la paix au Mali par la lutte contre le terrorisme, le dialogue entre les acteurs de la crise, le rétablissement de l'ordre constitutionnel et de l'intégrité territoriale, etc.

b. Critiques

Nous retiendrons que l'ONU est "une machine très lourde" dans le processus décisionnel, car cela laisse assez de temps aux crises de se dérouler. Par ailleurs, l'ONU n'a pu empêcher l'intervention de la coalition internationale en Libye dont les conséquences se ressentent aujourd'hui au Mali.

L'initiative des résolutions relatives aux pays africains surtout francophones au Conseil de sécurité a été toujours du ressort de la France. Par exemple la Résolution 2071 (2012) a été préparée par la France pour chasser les islamistes radicaux du nord du Mali. Cette pratique de la France à l'ONU n'est pas toujours faite pour mettre en avant les intérêts des pays concernés par les crises. La question de la démocratisation de l'ONU reste posée.

Malgré la création de la MINUSMA par l'ONU, la stabilité des principales agglomérations et le rétablissement de l'autorité de l'Etat dans tout le pays ne sont pas encore une réalité surtout dans le nord du pays, précisément à Kidal. Que fait alors l'ONU face au "kyste de Kidal" ?

⁷⁵ Le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies est relative aux actions à mener en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression. Il donne la possibilité au Conseil de sécurité de recourir à la force, si nécessaire.

⁷⁶ Pour plus de détails, lire en Annexe 3.2, la Résolution 2100 (2013) de l'ONU.

B. L'action de la France

1. Etat des lieux

La déclaration unilatérale de la République de l'Azawad par le MNLA le 6 avril 2012 n'a reçu le soutien de la France qui la considère comme « nulle et avenue ». Le 20 octobre 2012, la France a annoncé aux autorités maliennes sa décision de reprendre sa coopération de sécurité et de défense afin de soutenir l'Etat malien face aux défis sécuritaires sahéliens.

A la suite de l'offensive des groupes terroristes vers le sud du pays en s'emparant de la ville de Konna et menaçant la ville de Mopti, le Mali a sollicité l'assistance militaire de la France qui a engagé ses forces armées en soutien aux forces de sécurité maliennes le 11 janvier 2013 dans le cadre de l'Opération Serval. A cet effet, dans une déclaration, le président de la République français, François HOLLANDE disait ceci : « Le Mali fait face à une agression d'éléments terroristes venant du nord dont le monde entier sait désormais la brutalité et le fanatisme. Il en va donc, aujourd'hui de l'existence même de cet Etat ami, le Mali, de la sécurité de sa population et celle également de nos ressortissants. Ils sont 6.000 là-bas. J'ai donc au nom de la France, répondu à la demande d'aide du président du Mali appuyée par les pays africains de l'Ouest... Cette opération durera le temps nécessaire... »⁷⁷.

“L'Opération Serval” avec un effectif estimé à 3.200 hommes en janvier 2013 lance une offensive sur les régions occupées par les mouvements rebelles du nord, précisément à Tombouctou, Gao et Kidal. « Au plus fort des opérations, en février 2013, le contingent français avait atteint un maximum d'environ 4.500 soldats », déclarait le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian⁷⁸.

A la suite de l'Opération Serval aidée du contingent tchadien, les mouvements terroristes ont perdu énormément du terrain, et se sont affaiblis. Le Mali recouvre une grande partie de son territoire : les régions de Tombouctou et Gao ont été reconquises, sauf Kidal.

⁷⁷ Déclaration du Président de la République de France à propos de la situation au Mali, 11 janvier 2013, consultable sur www.franceonu.org/la-france-a-l-onu/dossiers-geographiques/afrique-subсахарienne/mali/article/mali-presentation, consulté le 20/03/2014

⁷⁸ Pour la déclaration de Jean-Yves Le Drian, lire “Opération Serval : L'effectif estimé à 3200 hommes” in L'ESSOR, Quotidien national d'information, consultable sur essor.oaxdel.com/operation-serval-leffectif-estime-a-3-200-hommes-2.html, consulté le 20/03/2014

2. Critiques

Si beaucoup ont vu en l'Opération Serval une victoire, un succès sur les mouvements terroristes, l'intervention française dans le nord n'est pas toujours positivement appréciée.

Depuis la déroute des djihadistes qui occupaient le nord Mali en janvier 2013, le MNLA a retrouvé son fief Kidal qu'il contrôle depuis, avec la bénédiction des troupes françaises. On parle du "Kyste de Kidal" qui pose la problématique de « l'extraterritorialité » de cette zone dont l'accès et le contrôle échappent aux autorités maliennes. L'existence de cette « zone grise » met à mal la position de la France dans la résolution de la crise malienne, une position jugée désormais d'ambigüe, suspecte, voire d'impartiale.

En effet, certaines sources montrent que déjà en fin 2011, le Quai d'Orsay avait secrètement reçu à Paris les responsables du MNLA. Et quelques semaines plus tard, c'est-à-dire le 17 janvier 2012 la guerre éclata dans le nord du Mali. Dès lors, il était difficile d'imaginer que ces rebelles touaregs aient pu engager cette guerre sans informer Paris, lors de la réunion secrète. Par ailleurs, il n'est un secret pour personne que le porte-parole du MNLA était basé à Paris, d'où il commentait régulièrement les victorieux communiqués de guerre sur RFI et France 24⁷⁹. Et c'est à Paris, qu'il a été procédé tôt dans la matinée du 06 avril 2012, sur France 24 et BFMTV⁸⁰, à la déclaration solennelle d'indépendance de l'Azawad. En outre, l'on ne comprend pas aussi comment l'essentiel de l'armement du MNLA (composé de colonnes d'engins lourds) ait pu traverser tout le territoire libyen qui était étroitement surveillé par les forces de l'OTAN avec la France, sans être intercepté.⁸¹

Le 28 janvier 2013, l'ex-premier ministre malien Oumar Tatam Ly a été contraint de renoncer à aller à Kidal parce que l'aéroport ayant été envahi par les partisans du MNLA en présence de la MINUSMA et de l'Opération Serval. A ce sujet, Ismaël Touré, fonctionnaire au gouvernorat de Kidal déclarait ceci : « Tôt ce (jeudi) matin, alors que nous nous apprêtions à recevoir le premier ministre, quelques centaines de jeunes et de femmes soutenus par les

⁷⁹ RFI (Radio) et France 24 (Télévision) sont des médias publics français regroupés sous le nom de FRANCE MEDIAS MONDE.

⁸⁰ BFMTV est une chaîne de télévision française d'information nationale en continu, filiale du groupe NextRadioTV.

⁸¹ Pour d'informations sur la collusion de la France avec le MNLA, consulter http://www.elunet.org/ING/pdf/Mnla_France.pdf

responsables du MNLA (Mouvement national de Libération de l'Azawad) se sont dirigés vers l'aérodrome de Kidal, décidés à empêcher l'avion (du premier ministre) d'atterrir »⁸².

Au vu des faits ci-dessus mentionnés, des interrogations sur la nature réelle des objectifs de la France jettent des soupçons sur la présence même de l'Opération Serval qui est vue désormais comme le protecteur du MNLA. Ce qui ajoute de l'eau au moulin de ceux qui affirment que Kidal est un 'kyste' voulu et entretenu par la France à des fins personnelles.

CHAPITRE II : LES RECOMMANDATIONS

A la suite des différentes critiques (voir supra), dans cette dernière partie de notre travail, il s'agira de formuler des recommandations visant à permettre une résolution à long terme de la question targaie. Pour ce faire, nous mènerons une double approche : les recommandations au niveau national, régional et continental (**I**), puis au niveau international (**II**).

I. Les recommandations au niveau national, régional et continental

Elles s'adresseront aux acteurs nationaux (**A**), régionaux (**B**), puis à l'organisation panafricaine, l'UA (**C**).

A. Les acteurs nationaux

Les acteurs nationaux concernent le pouvoir central malien (**1**) et les mouvements insurgés touaregs (**2**).

1. Les recommandations à l'endroit du pouvoir central malien

Pour assurer la sécurité des populations, garantir l'intégrité du territoire, renforcer la légitimité des institutions, le processus de réconciliation et de retour à la paix, le pouvoir central malien doit :

⁸² Voir "Mali : face à des manifestants hostiles, le premier ministre annule une visite à Kidal", consultable sur www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20131128144843/ consulté le 27/03/2014

- **Au niveau politique et institutionnel**

- Former un gouvernement national inclusif, représentatif, qui tienne compte de toutes les sensibilités politiques et diversités socio-culturelles afin de rétablir la confiance entre les Représentants de l'Etat et les populations du Nord, par ailleurs doter le Ministère de la Réconciliation nationale et du développement des régions du nord de plus de moyens pour lui permettre de mener à bien ses missions ;
- Promouvoir la bonne gouvernance en luttant efficacement contre la corruption. Et pour cela, il faudra doter le BVG de plus de moyens matériels, humains et juridiques afin de rendre plus crédible l'action de service public des institutions ;
- Reformuler l'architecture de sécurité du Mali par la formation des hommes et la dotation en matériels adaptés aux nouvelles formes de menaces que sont le terrorisme ;
- Restructurer les Forces armées, les amener à travailler sous l'autorité du politique et de la hiérarchie officielle des différents corps, restaurer la discipline en leur sein ;
- Rechercher toujours, le soutien effectif des pays voisins en particulier ceux du champ dont l'influence reste déterminante sur les mouvements rebelles ;
- Doter la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR), créée par ordonnance n°2014-003/P-RM du 15 janvier 2014, de tous les moyens pour mener à bien ses missions dans une impartialité totale, en enquêtant systématiquement sur les plaintes concernant les exactions commises afin de poursuivre en justice les auteurs de tels crimes ;
- Appliquer de façon efficace et efficiente la politique de décentralisation en associant davantage les populations concernées.

- **Au niveau socio-économique**

- Inviter les pouvoirs publics et la diaspora malienne à plus d'investissements économiques dans les activités de développement local dans les régions nord du Mali ;
- Garantir un accès égalitaire des populations du nord à la sécurité physique et aux services publics de base (écoles, dispensaires, etc.) ;
- Organiser davantage les activités pastorales, principales activités économiques dans les régions nord du pays ;

- Mettre l'accent sur le genre dans la promotion des activités génératrices de ressources en organisant surtout les femmes en coopératives de productions agricoles relatives aux vivriers ;
- Encourager les ONG à promouvoir le développement local intégré dans les régions nord afin de permettre aux populations locales de prendre en main leur propre développement de façon durable ;
- Relancer les activités touristiques pour valoriser les sites touristiques afin que les populations du nord Mali en tirent profit, bien entendu tout cela passe par une sécurisation de la zone.

2. Les recommandations à l'endroit des mouvements touaregs

Pour garantir l'intégrité du territoire, renforcer la légitimité des institutions, le processus de réconciliation et de retour à la paix, les mouvements touaregs doivent :

- Respecter les principes d'une gouvernance démocratique et pluraliste en se dotant de partis politiques capables de défendre les intérêts des peuples touaregs ;
- Elaborer les revendications sous forme de projets politiques afin que lors des négociations, ceux-ci soient pris en compte dans les programmes de gouvernance du pays ;
- Aider les autorités publiques à lutter contre les trafics criminels qui prospèrent dans les régions nord ;
- Se démarquer nettement des mouvements terroristes et aider à les combattre ;
- Rechercher des voies de rapprochement avec le gouvernement pour éviter la partition du Mali ;
- Respecter l'intégrité du territoire malien.

B. Les acteurs régionaux

Ici, il s'agit de la CEDEAO (1) et des "pays du champ" (2).

1. Les recommandations à l'égard de la CEDEAO

Pour lutter contre le terrorisme, assurer la sécurité des populations, garantir l'intégrité du territoire, renforcer la légitimité des institutions, soutenir le processus de réconciliation et de retour à la paix, la CEDEAO doit :

- Adopter une stratégie commune de concert avec le pouvoir central malien et les groupes insurgés dans un cadre formel de négociation, en veillant tout particulièrement à préserver son impartialité, et sanctionnant toutes les actions allant à l'encontre des dispositions du *protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la stabilité* ;
- Travailler en étroite collaboration avec les pays du champ pour répondre aux défis sécuritaire dans la bande sahéenne ;
- Renforcer la coopération régionale en matière de sécurité et de développement, de concert avec le CEMOC, l'UEMOA, la CEN-SAD et l'UMA ;
- Aider au renforcement de la collaboration de l'UEMOA avec les autorités maliennes pour la mise en place de programme développement économique surtout en direction des régions nord du pays, afin de contribuer à la création d'activités génératrices de revenus, de pallier le banditisme, la criminalité et les trafics en tout genre, etc. ;
- Inviter davantage les partenaires nationaux (ONG locales, société civile, etc.) et internationaux (WANEP, NEPAD, etc.) à plus d'actions de développement en faveur des populations locales ;
- Veiller à ce qu'aucun Etat membre ne serve de base arrière aux rebelles et terroristes.

2. Les recommandations à l'égard des "pays du champ"

Pour lutter contre le terrorisme au Nord Mali et dans toute la bande Sahélo-saharienne, lutter contre la circulation des armes et des combattants transrégionaux, et les trafics en tout genre, les pays du champ doivent :

- Rendre effectivement le CEMOC opérationnel en surmontant tous les problèmes de leadership, et en le dotant de moyens humains, économiques et logistiques

conséquents pour mener à bien ses missions, de façon durable avec des forces spéciales ;

- Répondre aux demandes d'aide humanitaire des populations déplacées aux frontières des pays du champ ;
- Elargir le cadre de la coopération régionale en matière de lutte contre le terrorisme, en incluant le Nigéria et le Tchad dans le CEMOC ;
- Veiller à ce qu'aucun Etat membre ne serve de base arrière aux rebelles et terroristes.

3. Les recommandations à l'endroit de l'UA

Pour lutter contre le terrorisme, assurer la sécurité des populations, garantir l'intégrité du territoire malien, renforcer la légitimité des institutions, soutenir le processus de réconciliation et de retour à la paix, l'UA doit :

- Condamner à l'unanimité le "kyste de Kidal" et l'ambiguïté de la position française dans le processus de rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali ;
- S'approprier à travers le CPS, la gestion de la crise malienne en favorisant un cadre de dialogue permanent entre le pouvoir central malien et les groupes insurgés ;
- Renforcer la capacité de la CVJR, en lui apportant un appui technique, humain et financier pour une réconciliation durable ;
- Renforcer la capacité de la Force Africaine en Attente en matière d'opération militaire rapide ;
- Coordonner les actions de la Capacité Régionale de l'Afrique du Nord (NARC) et la Brigade Ouest Africaine (ECOBRIIG) par des échanges de renseignement et des missions conjointes en vue de lutter efficacement contre le terrorisme dans la bande sahélo-saharienne.

II. Les recommandations au niveau international

Elles s'adressent à des organisations comme l'UE et l'ONU (A), et à des partenaires bilatéraux que sont la France et les Etats Unis (B).

A. Les organisations : UE et ONU

1. Les recommandations à l'endroit de l'Union Européenne

Pour assurer la sécurité des populations, développer les localités, soutenir le processus de réconciliation et de retour à la paix, l'UE doit :

- Faire le bilan des politiques d'assistance en matière de sécurité et de développement, en situant les responsabilités de tous les acteurs impliqués (UE et pouvoir central malien), afin d'élaborer des mécanismes garantissant un meilleur contrôle de l'utilisation de l'aide extérieure et en éviter le détournement ;
- Investir directement au niveau local dans les projets combinant sécurité et développement, tout en apportant un soutien technique pour le renforcement de la cohésion sociale ;
- Inviter les partenaires internationaux du Mali à combler les carences de la MINUSMA en termes d'effectifs, de logistique, et de financement ;
- Apporter un appui technique, logistique et financier à la CVJR pour mener à bien ses missions de réconciliation ;
- Continuer à appuyer le pouvoir central malien au niveau de la réforme de son secteur de la sécurité ;
- Aider à la mise en place d'une pédagogie des adultes pour le vivre ensemble avec l'appui des autorités maliennes, de tous les leaders d'opinion, de la société civile, des représentants des groupes insurgés.

2. Les recommandations à l'endroit de l'ONU

Pour éviter un enlèvement au Mali, assurer la sécurité des populations, garantir l'intégrité du territoire, participer à la restauration de l'Etat de Droit, renforcer la légitimité des institutions, soutenir le processus de réconciliation et de retour à la paix, l'ONU doit :

- Renforcer le mandat de la MINUSMA, en l'autorisant à recourir si possible à la force pour rétablir l'ordre la sécurité et la cohésion sociale dans les trois (03) régions nord (Tombouctou, Gao et Kidal) du Mali ;
- Voter une Résolution qui recommande l'enrôlement et le cantonnement des groupes insurgés touareg afin de connaître leur nombre et de lister leurs armements ;
- Formuler des sanctions ciblées à l'encontre de tous ceux qui font obstacle au retour de la paix ;
- Aider à l'élaboration d'un cadre stratégique de refonte du secteur de la sécurité au Mali ;
- Aider à la formation des autorités administratives à la promotion du dialogue sociale dans leur circonscription ;
- Aider la CVJR à se doter d'un groupe d'experts indépendants, chargé de faire une évaluation des besoins sociaux propices au processus de réconciliation nationale, en renforçant la capacité de la justice à enquêter sur les exactions commises de part et d'autre ;
- Aider les autorités publiques à promouvoir la bonne gouvernance pour redonner confiance aux populations vis-à-vis du pouvoir central ;
- Aider de manière impartiale, le déploiement d'un soutien humanitaire aux réfugiés, déplacés et victimes de guerre.

B. Les partenaires bilatéraux

Les recommandations des partenaires bilatéraux concernent les Etats-Unis (1) et la France (2).

1. Les recommandations à l'endroit des Etats-Unis

Pour lutter contre le terrorisme et assurer la sécurité des populations, renforcer la légitimité des institutions, soutenir le processus de réconciliation et de retour à la paix, les Etats Unis doivent :

- Renforcer la cohésion sociale et les capacités locales en matière de développement à travers l'African Growth and Opportunity Act (AGOA)⁸³ ;
- Renforcer l'appui financier aux initiatives locales et créer des programmes d'insertion socioprofessionnelle en vertu du North African Partnership For Economic Opportunity⁸⁴, ce qui pourrait réduire considérablement la criminalité, le banditisme et les trafics en tout genre ;
- Réactiver la Pan Sahel Initiative⁸⁵ et la Trans-Saharan Counter-terrorism Initiative⁸⁶, pour pallier la menace terroriste au nord Mali, dans toute la bande sahélo-saharienne et en Afrique de l'Ouest ;
- Appuyer la CVJR et la société civile malienne, à travers des séminaires de formation en matière de dialogue social, en vue de renforcer la cohésion sociale, et sauvegarder la paix et la sécurité ;
- Travailler en étroite collaboration avec les autorités politiques en vue d'apporter un appui technique et logistique dans la réforme du secteur de la sécurité au Mali ;
- Participer à la relance économique par la reprise de l'aide extérieure, et répondre aux demandes d'assistance humanitaire ;

⁸³ l'African Growth and Opportunity Act (AGOA), a été adopté par le Congrès américain en mai 2000. Le but de cette loi est de soutenir l'économie des pays africains en leur facilitant l'accès au marché américain.

⁸⁴North African Partnership For Economic Opportunity (Partenariat de l'Afrique du Nord pour l'Opportunité Economique) est un partenariat public-privé des Etats-Unis qui regroupe des dirigeants d'entreprises, de la société civiles, de gouvernement avec pour objectif de favoriser la promotion de l'entrepreneuriat, la création d'emplois et l'éducation avec un accent sur la jeunesse.

⁸⁵ Pan Sahel Initiative est une initiative américaine prise le 07 novembre 2002 par le Bureau de lutte anti-terroriste pour assister le Mali, le Niger, le Tchad et la Mauritanie en matière de lutte anti-terroriste par la détection et la réponse aux mouvements suspects des personnes et des marchandises à travers et à l'intérieur de leurs frontières à l'aide de la formation et de l'équipement.

⁸⁶Trans-Saharan Counterterrorism Initiative (TSCTI) est une initiative américaine pour lutter contre le terrorisme en aidant les gouvernements à mieux contrôler leur territoire et à éviter de vastes étendues de territoires africains désertiques de devenir un refuge aux groupes terroristes.

- Apporter un soutien en matière de renseignement aux pays du champ dans leur lutte contre le terrorisme.

2. Les recommandations à l'égard de la France

Pour éviter un enlisement de la crise malienne, lutter efficacement contre le terrorisme, et assurer la sécurité des populations, garantir l'intégrité du territoire, renforcer la légitimité des institutions, soutenir le processus de réconciliation et de retour à la paix, la France doit :

- Mettre fin à sa politique de duplicité dans la gestion de la question targuie ;
- Maintenir, au nom de l'accord de défense l'Opération Serval comme « force de réaction rapide » jusqu'au déploiement effectif des troupes de la MINUSMA, pour la lutte antiterroriste ;
- Renforcer l'aide au développement vers le Mali et soutenir les actions de l'UE ;
- Soutenir techniquement et financièrement les efforts de la CVJR en matière de réconciliation et de cohésion sociale ;
- Coordonner les activités des ONG françaises sur le terrain en vue de promouvoir le développement local intégré bénéfique aux populations locales.

Conclusion générale

Suite au Congrès de Berlin qui jette les bases du partage de l'Afrique, puis plus tard la naissance des Etats modernes dans les années 1960, les conflits n'ont cessé de secouer le continent noir. Le Mali compte parmi ces pays africains en proie à une instabilité sociopolitique. En effet, depuis janvier 2012, il est confronté à une nouvelle insurrection touarègue.

Notre contribution à la compréhension de la résurgence des insurrections touarègues au nord Mali depuis les années 1960 traite l'histoire des peuples touaregs, la géographie de l'espace qu'ils habitent, l'historique des insurrections et les facteurs aggravant de la crise actuelle.

En effet, lorsque la fin de la colonisation semblait inéluctable, la France s'employa à vouloir créer l'idée d'un Etat Saharien rassemblant les tribus touarègues qui n'étaient unies auparavant par un pouvoir politique central targui. Les enjeux pour la France étaient énormes, à l'époque pour se maintenir au rang de grande puissance la France avait besoin de sa présence en Afrique, car l'Algérie hébergeait les centres d'expérimentation nucléaire française et les centres d'expérimentation aérospatiaux. Ainsi naît la question de l'autonomie politique touarègue ou le projet de l'indépendance des régions nord (Tombouctou, Gao et Kidal).

Par ailleurs, les facteurs géographiques sont matérialisés par des phénomènes naturels, liés aux problèmes climatiques. L'aridité de l'espace explique grandement l'extrême précarité dans laquelle vivent les populations du nord, cette situation est aggravée par l'inadaptation des projets de développement. La matérialisation de la situation de survie des tribus touarègues aboutira à la mise en place d'un système de revendication, les touaregs refusent alors d'abandonner leur autonomie et leur mode de vie. Ce mode de vie est la féodalité alimentée par des relations conflictuelles, dégradée par les rapports de force des deux premiers Présidents du Mali. Le pouvoir central malien peine depuis les indépendances à trouver des règles d'administration adaptées à cette partie du Mali, tout en sachant que les touaregs ont vécu en communauté sous le commandement d'un « Amenokal ». Au paroxysme des insurrections touarègues, l'absence de pouvoir central fort, et le vide sécuritaire dans les régions nord entraînent la montée en puissance des mouvements djihadistes, du grand banditisme, et une plateforme de trafic de tout genre.

L'instabilité sociopolitique des pays africains nous invite alors à nous interroger sur la logique d'importation de modèle étatique dont parle Bertrand BADIE dans « *L'Etat importé*⁸⁷ ». Nos Etats africains sont-ils importés ? C'est-à-dire calqués sur le modèle occidental sans tenir compte des spécificités africaines. Sinon comment comprendre que depuis 1960, de nombreux Etats africains sont encore en proie à une instabilité politique et sociale chronique ?

En tout cas, malgré les nombreux efforts tant au plan national, régional, continental, qu'international auxquels on peut ajouter maintenant nos différentes recommandations, nous sommes convaincus que la question targaie restera un problème majeur dans la vie de l'Etat malien pour longtemps. A notre humble avis, nous pensons qu'il faudrait aller au-delà de la création d'un ministère destiné au développement des régions du nord. Il faudrait accorder soit un statut particulier aux populations du nord, soit prévoir un budget spécial de lutte contre la désertification, le chômage et le grand banditisme dans les régions nord.

Dès lors, doit-on repenser l'Etat africain ? Doit-on envisager la partition du Mali, ou accorder un statut particulier aux régions du nord par une large autonomie pour retrouver la stabilité et la paix dans ces régions ? Ou doit-on inviter l'UA à bâtir une véritable architecture de système de sécurité africain par la mise en œuvre de la « doctrine Sassou NGUESOU » pour réaliser la stabilité des Etats africains ?

⁸⁷ Bertrand BADIE, *L'Etat importé est un essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.

ANNEXES :

- Annexe 1 : Guide d'entretien.....p.74
- Annexe 2 : Tableau récapitulatif des
insurrections touarègues depuis 1960..... p.77
- Annexe 3 : Documents de référence..... p.78

Annexe 1 : Guide d'entretien

Annexe 1.1. : Exemple du guide d'entretien.....p.75

Annexe 1.2. : Quelques guides d'entretien renseignés.....p.76

Annexe 1.1. : Exemple du guide d'entretien

Annexe 1.2. : Quelques guides d'entretien renseignés

Annexe 2 :
Tableau récapitulatif
des
insurrections touarègues depuis 1963

Annexe 3 :

Documents de référence

- Annexe 3.1. Le Pacte National.....p.79
- Annexe 3.2. Les Résolutions de l'ONU.....p.80
- Annexe 3.3. L'accord préliminaire à l'élection présidentielle et
aux pourparlers inclusifs de paix au Mali.....p.81

Annexe 3.1 :
Le Pacte National

Annexe 3.2 :

Les Résolutions de l'ONU

Annexe 3.3 :

L'accord préliminaire à l'élection présidentielle
et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages de méthodologie

- Baud (Michel), *L'art de la thèse*, Paris, la Découverte, 1999, 157 p.
- N'DA (Paul), *Méthodologie de la recherche*, Abidjan Educi, 2^{ème} édition 2002, 144 p.

2. Ouvrages généraux

- Chauprade (Aymeric), *GEOPOLITIQUE, Constantes et changements dans l'histoire*, éd. Ellipes, 2001
- Foucher (Michel), *Fronts et frontières*, Fayard, Paris, 1991, 217p.
- Konaté (Moussa) : *Le Mali. Ils ont assassiné l'espoir*, L'Harmattan, Paris, 1990, 125p.
- Tazaghart (Atman), *AQMI, Enquête sur les héritiers de Ben Laden au Maghreb et en Europe*, Paris, édition Jean Picollec, 2011, 241p.

3. Ouvrages spécialisés

- Boilley (Pierre), *Les Touaregs Kel Adagh, Dépendances et révoltes du Soudan au Mali contemporain*, Paris, Karthala, 644p.
- Bourgeot (André), *Les sociétés touarègues. Nomadisme, identité et résistances*, Paris, Karthala, 1995, 544p.
- Gremont (Charles), *Les Touaregs Iwellemmedan (1647-1896)*, Paris, 2010, 445p.
- Maïga (Mohamed Tiessa-Farma), *Le Mali : de la sécheresse à la rébellion nomade, chronique et analyse d'un double phénomène du contre développement en Afrique sahélienne*, Paris, L'Harmattan, 1997, 306p.

4. Sites Internet consultés

4.1. Documents juridiques : Accords et Résolutions

- Accord d'Alger de 2006 sur <http://saadlounes.unblog.fr/files/2010/05/accordsdalgerjuillet2006.pdf>, consulté le 27/02/2014
- Accord de Ouagadougou du 18 juin 2013 sur <http://news.abamako.com/documents/docs/AccorddeOuagadougou.pdf>, consulté le 04/03/2014

- Accord de Tamanrasset (Algérie) du 6 janvier 1991 sur saadlounes.unblog.fr/files/2010/05/accordstamanrassetde1991.pdf, consulté le 04/02/2013
- Accord-cadre sur la transition malienne du 1^{er} avril 2012 sur www.abidjandirect.net/index2.php%3E, consulté le 03/02/2013
- Charte des Nations Unies sur www.un.org/fr/documents/charter/..., consulté le 10/01/2014
- Constitution du Mali du 25 février 1992 sur www.unpan.1.un.org/intradoc/groups/public/documents/Cafrad/..., consulté le 02/01/2014
- Pacte National du 11 avril 1992 sur news.abamako.com/documents/docs/Pacte_National_annexes.pdf, consulté le 03/01/2014
- Plateforme Politique du MNLA sur http://www.tamazgha.fr/IMG/pdf/Plateforme_MNLA.pdf, consulté le 04/01/2014
- Protocole relatif au mécanisme de prévention de règlement, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO sur http://www.afrimap.org/english/images/treaty/CEDEAO_Protocole_Conflits.pdf, consulté le 06/01/2014
- Résolution 1973 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur <http://www.un.org/News/fr-press/docs/...> consulté le 10/02/2014
- Résolution 2056 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur <http://www.un.org/News/fr-press/docs/...> consulté le 10/02/2014
- Résolution 2071 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur <http://www.un.org/News/fr-press/docs/...> consulté le 11/02/2014
- Résolution 2085 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur <http://www.un.org/News/fr-press/docs/...> consulté le 12/02/2014
- Résolution 2100 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur <http://www.un.org/News/fr-press/docs/...> consulté le 12/02/2014

4.2. Articles, Revues et Rapports

- **Articles**

- AFP, “Mali : les islamistes prennent le dessus au Nord, la junte sous embargo” publié le 03/04/2012 sur : http://www.lepoint.fr/monde/mali-les-islamistes-prennent-le-dessus-au-nord-la-junte-sous-embargo-03-04-2012-1447929_24.php, consulté le 20/09/2012
- Assarid Ag Imbarcaouane, “Crise malienne : réticent avec la médiation de l’Algérie”, in “maliactu.info”, sur <http://www.maliactu.info/crise-malienne/crise-malienne-assarid-ag-imbarcaouane-reticent-avec-la-mediation-de-lalgerie>, consulté le 20/03/2014

- Christian Bouquet, “Guerre et conflits en Afrique : la décomposition des pouvoirs et des territoires”, consultable sur : http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes_2008/bouquet/article.html, consulté le 10/02/2014
- Conférence de presse prononcée par le professeur Bakary Kamian le 10 mai 2012 à la Maison de la Presse à Bamako, in “le républicain”, consultable sur : <http://ml.telediaspora.net/fr/texte.asp?dinfo=67875>, consulté le 03/02/2013
- “Concept Stratégique pour la résolution des crises que connaît le Mali” sur : <http://www.peaceau.org/uploads/cps.concept.strategique.pdf>, consulté le 15/02/2014
- “Crise malienne : Hillary Clinton demande à Alger de soutenir une intervention militaire”, in Jeune Afrique du 30/10/2012, sur : <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB2012/0030090243/>, consulté le 20/03/2014
- “Crise du Mali : les limites et faiblesses de la CEDEAO”, sur : http://www.sudonline.sn/la-crise-au-mali-les-limites-et-faiblesse-de-la-cedeao_a_10871.html, consulté le 12/03/2014
- Emmanuel Grégoire, « Islamistes et rebelles touaregs maliens : alliances, rivalités et rupture », Echo Géo [En ligne], sur le vif, mis en ligne le 03 juillet 2013 sur URL : http://echogeo_revues.org/13466 ; DOI : 10.4000/echogeo.13466, consulté le 25/02/2014
- Gille YABI, chercheur pour International Crisis Group, “La crise malienne est partie pour durer” sur http://ipsinternational.org/fr/_note.asp?idneus=71500, consulté le 20/03/2014
- La mission de l’UE au Mali : “EUTM Mali”, sur : fr.wikipedia.org/wiki/Mission_de_formation_de_l'Union_europ%C3%A9enne_au_Mali, consulté le 25/03/2014
- Lydie Boka (Directrice de StratégiCo) ; in “Organisation territoriale et sécurité africaine” sur : <http://www.societe-de-strategie.asso.fr/pdf/agir38txt6.pdf>, consulté le 09/02/2014
- Mehdi Taje in “La réalité de la menace de AQMI à l’aune des révolutions démocratiques au Maghreb”, p.9, consultable sur : http://www.strategiesinternational.com/32_..., consulté le 04/03/2014
- Mehdi Taje, “Vulnérabilité et facteurs d’insécurité au sahel”, in « enjeux Ouest-africains », n°1, août 2010, Note publiée par le secrétaire du club du sahel et de l’Afrique de l’ouest (CSAO/OECD), consultable sur : www.oecd.org, consulté le 17/05/2013

- Modibo Keïta : “La résolution du conflit touareg au Mali et au Niger”, note de recherche du GRIPCI, n°10, consultable sur : www.dandurand.uqam.ca, consulté le 20/02/2013
- Naffet Keïta, « De l’identitaire au problème de la territorialité. L’OCRS et les sociétés Kel Tamacheq du Mali », Bamako/Paris, édi. Donniya et Karthala, 2005, pp.91-121, consultable sur : gitpa300-16-50maliTEXTESRAFKeïta.pdf, consulté le 10/03/2013
- Pascal Chaigneau, “Les conséquences africaines du conflit libyen - L’analyse géopolitique de Pascal Chaigneau”, 20 juillet 2012, consultable sur : http://www.carnetsdubusiness.com/les-consequences-africaines-du-conflit-libyen_a455.html, consulté le 25/10/2012
- Patrice Gourdin, dans “Géopolitique du Mali : un Etat failli ?”, 23 septembre 2012 sur <http://www.diploweb.com/Geopolitique-du-Mali-un-Etat.html>, consulté le 24/12/2012
- Patrice Gourdin, “Ecouter Mali : vers une intervention militaire ?” « Géopolitique le débat », Radio France Internationale du 4 novembre 2012, sur <http://www.rfi.fr/emission/20121104-1-mali-vers-une-intervention-militaire>, consulté le 25/12/2012
- Patrice Gourdin, “UE-Mali ; Quelles leçons géopolitiques ?”, sur : [www.diploweb.com>Unioneuropeenne>Institutions](http://www.diploweb.com/Unioneuropeenne/Institutions), consulté le 23/02/2014
- “Révolte du premier bataillon formé par l’UE dans le cadre de l’EUTM Mali”, sur : <http://www.la-croix.com/Actualité/Monde/La-revolte-du-premier-bataillon-malien-forme-par-l-Union-europenne-2013-06-14-973562>, consulté le 25/03/2014.
- Seydou Traoré, “PANEL I, Bilan de la mise en œuvre des instruments juridiques ayant mis fin aux rebellions passés et la préparation des futures négociations (cadre et instruments de négociation)”, Partie I : Bilan des instruments juridiques ayant mis fin aux révoltes et rébellions passés, pp.15-16, consultable sur : www.res793951_QUADRO-E-STRUMENTI-DI-NEGOZIAZIONE-SEYDOU-TRAORE-ED-ALTRI., consulté le 25/10/2013

- **Reuves**

- Antil Alain, “Trafic de cocaïne au Sahel”, in *Etudes*, vol.47, n°4, octobre 2012 pp.307-316
- Charles Gremont, “Le Maghreb dans son environnement régional et international, Touaregs et Arabes dans les forces armées coloniales et maliennes-une histoire en trompe-l’œil”, Note de l’IFRI, 2010, p.13, consultable sur www.ifri.org, consulté le 20/03/2014

- Julia Dufour, “Mouvement Nationale de Libération de l’AZAWAD-Fiche documentaire”, in Note d’analyse du GRIP, 22 mai 2012, p.3, consultable sur : <http://grip.org/en/node/92>, consulté le 28/12/2012

- **Rapports**

- Mali : “Eviter l’escalade”, Rapport Afrique de International Crisis Group N°189, 18 juillet 2012, 55p., consultable sur : www.crisisgroup.org/~media/Files/a..., consulté le 06/03/2014
- Rapport annuel de 2007 du Bureau du Vérificateur Général, www.primature.gouv.ml, consulté le 26/10/2013

TABLE DES MATIERES

	Pages
Introduction Générale	1
I. Contexte et Justification du sujet	5
II. Problématique	6
A. Le problème de recherche	
B. Hypothèses de recherche	7
C. Objectifs de recherche	
1. L'objectif général	
2. Les objectifs spécifiques.....	
III. Cadre et méthodologie de recherche	8
A. Cadre de recherche	
B. Démarche méthodologique	
1. Type de méthodologie de recherche	
2. Recherche documentaire	9
3. Période de recherche	
4. Type d'échantillonnage	
5. Critère d'inclusion et d'exclusion	10
6. Outils et techniques de collecte	11
6.1. Outils de collecte	
6.2. Techniques de collecte	
7. Difficultés de la recherche	
IV. Annonce du plan	12
PARTIE I : Aux origines de l'instabilité sociopolitique au nord Mali (1960-1990) : les insurrections Touarègues	13
Chapitre I : Les causes historico-géographiques de l'instabilité au nord Mali	14
I. Les causes historiques de l'instabilité au nord Mali	15
A. L'impact des conquêtes historiques et caravanières	

B. La France, l’OCRS et la question de l’indépendance de l’Azawad	17
II. Les causes géographiques de l’instabilité au nord Mali	20
A. L’aridité de la zone sahélo-saharienne, source d’instabilité au nord Mali	
B. Les ressources minérales, sources d’instabilité au nord Mali	21
Chapitre II : La gestion de la question targuie de l’indépendance au début des années 90.....	24
I. Le président Modibo KEÏTA et la question targuie	
A. Les origines de la révolte targuie de 1963 à 1964	
B. Les moyens de gestion de cette révolte	25
II. La question targuie et le renversement du président Moussa TRAORE	26
A. Les causes profondes des révoltes Ishumar	27
B. La gestion calamiteuse des révoltes Ishumar	
PARTIE II : La montée en puissance des insurrections touarègues : une gestion politique approximative de la question targuie et les conséquences de l’implosion de la Libye (1990-2014)	29
Chapitre I : Le retard dans l’application des mesures du Pacte national	31
I. De l’avènement de la démocratie au Pacte national	
A. Le CTSP pour un Mali démocratique	
B. Le Pacte national, un instrument pour une paix durable au Mali.....	32
II. Le retard dans l’application des mesures du Pacte national sous le président Alpha Oumar KONARE.....	33
A. La résurgence des révoltes touarègues au nord Mali de 1990 à 1996	
B. La “Flamme de la paix de Tombouctou” du 27 mars 1996	34
Chapitre II : L’après 2002 : la mal gouvernance et l’implosion de la Libye ferments de nouvelles insurrections touarègues	35
I. La mal gouvernance et ses conséquences	
A. La gestion du pouvoir politique sous Amadou Toumani TOURE	
B. Les insurrections touarègues de 2006 à 2011	36
II. Les conséquences de l’implosion de la Libye et la question targuie	39
A. Les conséquences sécuritaires au nord Mali	39
B. Les revendications séparatistes touarègues et l’avènement des mouvements islamistes radicaux	42

PARTIE III : Critiques des approches politico-diplomatiques de la question targaie et recommandations	45
Chapitre I : Les critiques des approches politico-diplomatiques de la résolution de la question targaie.....	47
I. Critiques de l’action des acteurs régionaux	
A. La CEDEAO	
1. Etat des lieux	
2. Les critiques des actions de la CEDEAO	50
B. Le CEMOC	52
1. Etat des lieux	
2. Les critiques	
C. Les “pays du champ” : Algérie, Mauritanie	53
1. Etat des lieux	
2. Les critiques	54
II. Critiques de l’action des acteurs extra-régionaux	55
A. L’action des organisations : UA, UE, ONU	
1. L’UA : Etat des lieux et critiques	
a. Etat des lieux	
b. Critiques	56
2. L’UE : Etat des lieux et critiques	56
a. Etat des lieux	
b. Critiques.....	57
3. L’ONU : Etat des lieux et critiques	58
a. Etat des lieux	
b. Critiques.....	59
B. L’action de la France	60
1. Etat des lieux	
2. Critiques.....	61

Chapitre II : Les Recommandations	62
I. Les recommandations au niveau national, régional et continental	
A. Les acteurs nationaux	
1. Les recommandations à l'endroit du pouvoir central malien	
2. Les recommandations à l'endroit des mouvements touaregs	64
B. Les acteurs régionaux	65
1. Les recommandations à l'égard de la CEDEAO	
2. Les recommandations à l'égard des "pays du champ"	65
3. Les recommandations à l'endroit de l'UA	66
II. Les recommandations au niveau international	67
A. Les organisations : UE et ONU	
1. Les recommandations à l'endroit de l'UE	
2. Les recommandations à l'endroit de l'ONU	68
B. Les partenaires bilatéraux	69
1. Les recommandations à l'endroit des Etats-Unis	
2. Les recommandations à l'égard de la France	70
Conclusion générale	71
Annexes	73
• Annexe 1 : Guide d'entretien.....	74
- Annexe 1.1. Exemple du guide d'entretien.....	75
- Annexe 1.2. Quelques guides d'entretien renseignés.....	76
• Annexe 2 : Tableau récapitulatif des insurrections touarègues depuis 1963.....	77
• Annexe 3 : Documents de référence :.....	78
- Annexe 3.1. Le Pacte national.....	79
- Annexe 3.2. Les Résolutions de l'ONU.....	80
- Annexe 3.3. L'accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali.....	81
Bibliographie	82
Table des matières	87